Nations Unies A/C.1/72/PV.4

Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

4e séance plénière

Mercredi 4 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom . . . . . (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour la phase actuelle de nos travaux a été close hier à 18 heures, conformément à notre programme de travail et à notre calendrier. J'espère que toutes les délégations souhaitant prendre la parole ont pu s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations que la liste des orateurs sera ouverte demain pour le débat thématique, qui débutera la semaine prochaine, le mercredi 11 octobre.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé à prendre la parole pour une motion d'ordre.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant que nous n'entamions nos travaux, j'aimerais soulever une motion d'ordre.

Je prends note de la lettre distribuée hier au nom de la délégation brésilienne, qui concerne la demande formulée par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) pour que son Secrétaire général fasse partie du groupe de discussion sur les organisations internationales et que cette demande soit mise aux voix demain.

Ma délégation estime qu'étant donné que la Première Commission a évité depuis de nombreuses années de voter sur les questions de procédure, il serait regrettable qu'elle le fasse aujourd'hui. De même, ma délégation pense que nous devrions expliquer les raisons pour lesquelles nous avons des réserves sur le fait que l'OPANAL soit représenté au sein du groupe de discussion sur les organisations internationales. C'est très simple. Nous ne pensons pas que l'OPANAL soit une organisation internationale. Sur son site Web, l'OPANAL se définit lui-même comme une organisation intergouvernementale s'appuyant sur une zone exempte d'armes nucléaires, puis comme une question régionale de désarmement.

Par souci de compromis, nous proposons que plutôt que de s'exprimer dans le cadre du groupe de discussion sur les organisations internationales, le représentant de l'OPANAL s'exprime dans le cadre du groupe de discussion sur les initiatives en faveur du désarmement régional, qui se tiendra le 23 octobre. Nous espérons que ce compromis sera acceptable et que nous éviterons ainsi de recourir au vote. Je fais cette proposition dans un souci de compromis, afin d'éviter de recourir à un vote sur des questions de procédure, ce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

qui n'est pas dans la pratique de la Commission depuis plusieurs années.

M^me^ Schneider Calza (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous prenons note de la proposition que vient de faire le représentant du Royaume-Uni. Nous maintenons cependant notre demande, à savoir que le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) puisse participer à l'échange de vues avec la Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Une organisation intergouvernementale est une organisation internationale. Le fait qu'il s'agisse d'une organisation régionale ne signifie nullement que, d'un point de vue juridique, elle ne soit pas une organisation internationale. Dans tous les cas, nous parlons d'un groupe de discussion dans lequel le Haut-Représentant échange des vues avec des responsables de haut niveau appartenant à des organisations internationales. Si l'OPANAL est admis à participer à ce groupe, la Commission peut être assurée qu'il sera représenté au niveau le plus élevé possible, par le biais de son plus haut responsable.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas demandé qu'un vote ait lieu demain sur cette demande. Nous avons simplement demandé que la Commission se prononce sur notre demande. Nous espérons très sincèrement que cette décision sera prise par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission en vient maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je prie instamment les délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti. Je rappelle aux délégations que pour la présente séance, je compte sur leur coopération pour qu'elles limitent leurs interventions à huit minutes, lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à 13 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs délégations. J'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web PaperSmart de la Première Commission. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

M. Ulyanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à cette importante fonction et à vous souhaiter plein succès dans votre tâche.

Je vais m'efforcer de limiter mon intervention à huit minutes, bien que cela soit difficile.

L'année qui vient de s'écouler depuis la session précédente de la Première Commission a été marquée par des événements importants, dont le plus marquant, bien sûr, a été l'accord auquel est parvenu un grand groupe d'États sur un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (A/CONF.229/2017/8) et son ouverture à la signature. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous en réjouir. Sur le fond, cet accord est trop éloigné de la manière dont nous envisageons les moyens de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il n'est pas non plus conforme aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), selon lesquelles l'élimination complète des armes nucléaires devrait s'effectuer conformément à l'accord sur un désarmement général et complet.

Nous respectons les points de vue de ceux qui sont en faveur de l'élimination rapide des armes nucléaires. Nous partageons l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais nous pensons qu'il s'agit d'un objectif à long terme et que sa réalisation doit être progressive. Quant à la question de savoir comment et quand une interdiction des armes nucléaires entrera en vigueur, cette question ne se posera vraiment qu'au moment de franchir l'une des dernières étapes du processus de désarmement nucléaire, afin d'assurer que ses résultats soient irréversibles. Il est de toute évidence prématuré, à ce stade, de se fixer un tel objectif. Il convient de noter que certaines dispositions du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier les articles 4, 17 et 18, soulèvent de très sérieuses questions. Ceux qui souhaitent prendre connaissance des préoccupations de la Russie à cet égard peuvent se reporter à la version complète de cette déclaration qui sera distribuée dans cette salle et publiée sur le site Web QuickFirst de la Première Commission.

Nous tenons à souligner à nouveau qu'en l'état actuel des choses, la Russie n'a l'intention ni de signer ni de ratifier le nouveau Traité. Nous appelons les membres de la communauté internationale à respecter les approches qui ont fait leur preuve en matière de désarmement nucléaire et qui ont été approuvées par consensus dans le cadre du TNP. En clair, cela signifie la mise en œuvre d'un désarmement nucléaire d'une manière qui renforce la sécurité et la stabilité internationales et améliore la sécurité de tous les États sans exception. C'est exactement de cette façon que souhaite procéder la Fédération de Russie. J'aimerais rappeler à

la Commission qu'au cours des 30 dernières années, sur la base d'accords bilatéraux avec les États-Unis et de manière unilatérale, la Russie a énormément contribué à la construction d'un monde exempt d'armes nucléaires en réduisant de 85 % son potentiel nucléaire. Nous poursuivons ces efforts dans le cadre du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) afin d'atteindre, d'ici au 5 février 2018, les limitations prévues dans ce traité concernant les ogives, vecteur et lanceurs.

Beaucoup de ceux ici présents se demandent peut-être quelle sera la prochaine étape L'avenir le dira. Ainsi, le Traité START, tel qu'il existe, permet sa prolongation pour cinq autres années. Nous ne sommes pas opposés à l'examen d'une telle option, mais nous avons besoin pour cela d'un partenaire désireux de collaborer. De façon générale, il faut reconnaître que la situation internationale n'est absolument pas propice à l'examen de nouvelles réductions d'armes nucléaires en raison de toute une série de facteurs négatifs. L'un d'entre eux est la mise en place unilatérale d'un système mondial de défense antimissile, un projet qui a déjà beaucoup contribué à une fragilisation du climat général en Europe. La même chose est en train de se produire en Asie, du fait notamment du déploiement par les États-Unis d'un système antimissile balistique THAAD en République de Corée et du projet d'implantation du système américain *Aegis Ashore* au Japon. Des experts militaires russes et chinois tiendront une réunion d'information conjointe, ici aux Nations Unies, le 12 octobre, afin de débattre des conséquences dangereuses des efforts déployés par les États-Unis pour mettre sur pied un système de défense antimissile à l'échelle mondiale, et nous invitons les délégations de la Première Commission à participer à cette réunion.

De nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire s'avèrent également plus difficiles en raison de la probabilité croissante du déploiement d'armes dans l'espace. La Russie, avec de nombreux autres États, met tout en œuvre pour empêcher une telle éventualité. Dès 2004, nous avons pris l'engagement politique de ne pas déployer d'armes en premiers dans l'espace. Aujourd'hui, 17 États participent pleinement à cette initiative. Tout récemment, le Vietnam s'y est associé. Au cours des dernières années, nous avons présenté à la Première Commission un projet de résolution pour appuyer cette initiative. L'année dernière, 45 pays se sont portés coauteurs de ce projet de résolution et 130 États l'ont approuvé. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année (A/C.1/72/L.53) ou, à tout le moins, à voter pour ce projet. Cela s'applique tout particulièrement aux États membres de l'Union européenne, s'ils sont attachés à l'idée de prévenir une course aux armements dans l'espace. Jusqu'à présent, ils ont préféré s'abstenir, s'appuyant en cela sur l'absence de définition de ce qui constitue des armes dans l'espace et des mécanismes de vérification du respect des obligations qui en découlent. Les arguments avancés nous paraissent peu convaincants. En effet, il ne s'agit pas d'un accord juridiquement contraignant, mais d'un engagement politique et d'une mesure de confiance pour lesquels des procédures de vérification écrites ne sont absolument pas nécessaires.

Quant à la définition du mot « armes », elle figure, ainsi que d'autres dispositions fondamentales, dans le projet de traité russo-chinois sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous espérons que ce projet, encore sur la table de la Conférence du désarmement de Genève, sera bientôt examiné. En attendant, nous proposons, avec nos partenaires chinois, que soit adopté à la présente session un projet de résolution sur la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous espérons qu'il recevra l'appui le plus large possible de la Première Commission.

En novembre prochain, nous serons à mi-parcours du cycle d'examen actuel du TNP. La première session du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen s'est, nous semble-t-il, plutôt bien déroulée. Mais les problèmes dans le domaine de la non-prolifération nucléaire sont cependant toujours aussi importants. La question nucléaire de la péninsule coréenne reste un défi sérieux. À l'instar d'autres pays, nous condamnons fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques effectués par Pyongyang en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Mais si nous avons appuyé les récentes mesures adoptées, elles ne constituent pas une panacée. Cette question ne pourra être réglée que par des moyens politiques et diplomatiques. À cet égard, la Russie et la Chine ont présenté une feuille de route commune pour un règlement de cette question. Les options militaires sont totalement inacceptables, et nous appelons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute provocation et de tout discours belligérant afin de réunir des conditions plus favorables aux initiatives politiques et diplomatiques.

L'accord conclu sur le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien et sa mise en œuvre réussie constituent un succès majeur en

matière de non-prolifération. Nous notons avec satisfaction que Téhéran s'acquitte pleinement de ses obligations, comme l'a confirmé à maintes reprises l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est essentiel que toutes les parties à cet accord le respectent de la manière la plus scrupuleuse. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait que les tensions suscitées par cet accord continuent de s'aggraver sans raison apparente et de façon tout à fait artificielle. Nous appelons tous les acteurs à se conformer strictement aux modalités de cet accord.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'au cours de la première moitié du cycle d'examen actuel du TNP, nous n'ayons pas progressé d'un iota vers la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse totale. La Russie cherche tous les moyens de sortir de cette impasse. Lors de la première réunion du Comité préparatoire, nous avons distribué un document de travail contenant des propositions concrètes pour de futures initiatives, et nous nous félicitons que le Secrétariat ait adopté cette même démarche pragmatique. Au cours de la présente session, nous entendons mener des consultations intensives avec les pays de la région afin de trouver la manière de sortir de cette impasse.

Six mois se sont écoulés depuis le grave incident au cours duquel du gaz sarin a été utilisé à Khan Cheïkhoun en Syrie. La Russie a immédiatement exigé que l'on procède à une enquête approfondie et impartiale en vue de trouver et punir les coupables. Cela n'a pas été le cas. La Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a travaillé de façon tout à fait superficielle, s'écartant grossièrement des règles établies et bafouant les principes fondamentaux de la chaîne de responsabilité. L'essentiel du travail s'est fait à distance. Le témoin est désormais entre les mains du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons qu'il parviendra à corriger les erreurs de la Mission d'établissement des faits et à mener à une enquête véritablement de qualité, réunissant ainsi les conditions indispensables à la prolongation de son mandat.

J'aimerais, pour terminer, appeler l'attention des délégations sur le fait qu'il y a une semaine, la Russie a achevé la destruction complète de son arsenal chimique et ce, trois ans avant le délai fixé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables adressées à la présidence et au Bureau de la Commission.

Je prie les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 8 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M. Laassel (Maroc) : L'Ambassadeur Hilale aurait voulu faire cette déclaration mais il participe actuellement à une réunion de la Commission de consolidation de la paix consacrée à son programme de travail. Je vais donc m'exprimer, en son nom, devant la Commission.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc pour votre élection à la tête des travaux de la Commission et à vous assurer de notre pleine et entière coopération.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/72/PV.2).

La célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, nous a rappelé l'urgence de mettre fin à cette frénétique course à l'armement nucléaire dans lequel le monde s'est embourbé, le mettant en proie à une potentielle catastrophe. Elle nous a également permis de prendre toute la mesure du travail qu'il nous reste à abattre pour que le scénario apocalyptique de la menace d'une utilisation de l'arme nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou délibérée, soit à jamais écarté. L'adoption et la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires fut un grand pas en avant dans les efforts multilatéraux de désarmement nucléaire depuis l'adoption de la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Ce Traité a le mérite de nous rappeler combien il est urgent pour les pays dotés de l'arme nucléaire de s'engager irréversiblement sur la voie du désarmement nucléaire afin d'interdire et éliminer une fois pour toutes les armes de destruction massive. Le Traité ainsi adopté devrait contribuer à l'établissement de la confiance et au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Mais pour cela, son universalité demeure un préalable incontournable à sa mise en œuvre et à son efficacité. Il est indispensable que tous les États Membres, qu'ils soient

dotés ou non de l'arme nucléaire, œuvrent ensemble à renforcer la sécurité collective et éviter les conséquences dévastatrices de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine.

Dans le contexte actuel, marqué par l'essoufflement du multilatéralisme et l'exacerbation des tensions politiques et économiques, une grande mobilisation de toute la communauté internationale et une volonté politique de la part de tous les États sont nécessaires pour se mettre d'accord sur des actions concrètes qui respectent l'équilibre subtil entre les principes du désarmement. Les effets néfastes des armes nucléaires, si jamais elles étaient utilisées, dépasseraient les frontières. C'est la raison pour laquelle la sécurité de tous réside plutôt dans la coexistence pacifique, le règlement pacifique des différends à travers le dialogue et le respect mutuel de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale.

La présente session se tient dans un contexte mondial marqué par la détérioration de la sécurité internationale, par l'exacerbation de la menace terroriste, et surtout par la recrudescence des tensions et inquiétudes autour du développement par certains États de programmes nucléaires jugés dangereux par l'ensemble de la communauté internationale. La dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue le 20 septembre dernier, nous a offert l'occasion de dénoncer la poursuite des essais nucléaires, qui est un comportement irresponsable, irrespectueux de la légalité internationale et insoucieux de la valeur de la vie humaine. Ce fut également l'occasion de rappeler l'urgence de l'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération, l'attachement à la paix et à la sécurité collectives.

Conscient des risques nucléaires accrus, le Royaume du Maroc a ratifié, en avril 2000, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), et ne cesse depuis d'inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier. À ce titre, nous sommes persuadés qu'une approche multilatérale, adossée à une véritable confiance interétatique, est, plus que jamais, de rigueur pour amener les pays réticents à ratifier le TICEN et, par conséquent, à hâter son entrée en vigueur. Dans cette optique, nous réitérons notre conviction que tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et à la défense de la légalité internationale doivent veiller à l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération, pour édifier un monde de paix et de sécurité pour tous.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste l'instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiales, bien que les obligations qui en découlent n'aient pas toujours été respectées par tous les États parties. À cet effet, nous estimons qu'il est de notre devoir à tous de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du TNP, pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À ce titre, nous lançons un appel à tous les États Membres pour qu'ils unissent leurs efforts afin de relever les défis de prolifération qui continuent d'exister, de faire respecter les obligations de non-prolifération et d'honorer les engagements auxquels ils ont souverainement souscrit.

Nous considérons que les zones exemptes d'armes nucléaires et de destruction massive sont des objectifs majeurs au niveau régional. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen- Orient n'a toujours pas eu lieu même si cette préoccupation a été expressément mentionnée dans les décisions répétitives des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il nous paraît crucial de convoquer, sans plus tarder, une Conférence internationale, sans cesse reportée, pour la création au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Comme beaucoup d'États, le Royaume du Maroc ne peut que dénoncer l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, organe multilatéral unique de négociation des instruments multilatéraux de désarmement, pour des motifs politiques. La léthargie dans laquelle elle s'est confinée, depuis des années, contraste avec les nouveaux défis sécuritaires auxquels le monde est confronté et qui compromettent l'objectif ultime de la communauté internationale, à savoir un désarmement général et complet.

Dans le cadre de la Commission du désarmement, le Royaume du Maroc, qui a présidé le Groupe de travail II sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, se félicite de l'adoption, pour la première fois depuis près de 20 ans, à la clôture de sa session de 2017, de 14 recommandations sur des mesures pratiques de rétablissement de la confiance dans le domaine des armes classiques. Ces recommandations sont une avancée majeure qui devrait contribuer à atténuer les tensions et renforcer la confiance,

permettant ainsi de prévenir et résoudre les conflits et de favoriser la réalisation du développement durable.

Le commerce illicite des armes classiques continue de menacer la stabilité en Afrique et d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée. Le Royaume du Maroc considère que la coopération régionale et sous-régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison de la circulation incontrôlée et du trafic illicite en tout genre, y compris les armes légères, et les connections existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, nous interpelle tous et nous demandent de multiplier les efforts pour renforcer la coopération régionale sur la base d'une approche inclusive. C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc considère que le Traité sur le commerce des armes, dont l'objectif premier est de réglementer le commerce des armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre, contribuera à la consolidation de la paix et la sécurité internationales et à la lutte contre les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire.

Mon pays accorde une importance particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières biologiques, radioactives et nucléaires, et participe à plusieurs initiatives internationales, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, et le Groupe de travail sur les matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

Au terme de ma déclaration, j'aimerais formuler l'espoir de voir toute la communauté internationale éliminer aussi rapidement que possible les armes nucléaires et atteindre le noble objectif d'un monde débarrassé de cette menace. La paix par le désarmement étant un bien commun de l'humanité, nous ne devrons épargner aucun effort pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course aux armements aux dépens des impératifs de la lutte contre la pauvreté, les pandémies, les changements climatiques et la dégradation de notre environnement.

M^me^ Guitton (France) : Ma délégation vous présente, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et tous ses vœux de succès dans cette mission.

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2) et souhaiterait y ajouter les remarques suivantes à titre national. La version complète de cette déclaration est dès à présent disponible.

Déjà l'an dernier, mon pays relevait la tendance préoccupante à une dégradation du contexte de sécurité internationale, devenu plus imprévisible, plus complexe et plus menaçant. Cette évolution s'est accentuée, appelant plus que jamais à faire face, avec réalisme et détermination, aux nombreux défis d'aujourd'hui.

Au cours de cette année, la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'est hélas amplifiée. Ainsi, la France estime qu'il appartient à tous nos pays, réunis aujourd'hui, de clairement dénoncer la stratégie irresponsable et provocatrice de la Corée du Nord. En procédant à trois essais nucléaires depuis 2016, en intensifiant ses tirs de missiles balistiques, en diversifiant ses vecteurs et en allongeant leur portée, le leadership nord-coréen a montré sa détermination à doter son pays d'une arme nucléaire opérationnelle. Mon pays, par la voix de ses plus hautes autorités, a condamné ces développements avec une grande vigueur. Au-delà de sa solidarité avec les pays de la région, c'est désormais à toute la communauté internationale que mon pays lance avec gravité un appel à la lucidité et à la fermeté.

Face à la violation complète de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notre devoir est de réaffirmer l'inviolabilité de la règle de non-prolifération et de ramener, par la fermeté, le régime à la table des négociations. Aussi, la France apporte tout son soutien aux décisions décidées par le Conseil de sécurité et par l'Union européenne. Elle veillera également à ce que le cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'accorder la priorité à cette crise.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie n'a pas cessé depuis 2012. L'attaque massive au sarin, à Khan Cheïkhoun, le 4 avril, qui a tué près de 100 personnes, nous le rappelle. Pour la France, la responsabilité des forces armées et de sécurité syriennes dans cette attaque ne fait aucun doute. Aussi, le projet de résolution de cette année devra rappeler le principe fondamental de l'interdiction du recours aux armes chimiques, tel qu'établi par la Convention sur les armes chimiques. La conclusion

du Plan d'action global commun en 2015 a montré que le dialogue pouvait aboutir à un accord robuste, essentiel à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Le Plan d'action n'est ni parfait ni à durée indéfinie, mais il doit être préservé et mis en œuvre rigoureusement et entièrement. Tout problème de prolifération n'a pas pour autant disparu. Les tirs répétés de missiles capables d'emporter des armes nucléaires, sont non seulement contraires à la résolution 2231(2015), mais sont aussi déstabilisants pour la région. Nous devons y répondre ensemble, sans remettre en cause le Plan d'action global commun.

L'aspiration collective à un monde plus sûr pour tous exige d'ancrer nos efforts dans un constat partagé et lucide de ces graves menaces, des réalités mondiales et régionales, et des intérêts de sécurité de chacun. Or c'est précisément, dans l'ignorance du contexte stratégique, que l'approche humanitaire du désarmement nucléaire a conduit à l'adoption hâtive, le 7 juillet dernier, d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Comme la Commission le sait, la France n'a pas participé à ces négociations et elle n'entend pas y adhérer. Ce traité ne nous lie pas et ne créé pas de nouvelles obligations.

Pour la France, comme pour un grand nombre d'États en Europe et en Asie notamment, la dissuasion nucléaire continue de jouer un rôle dans la préservation de la sécurité et de la stabilité régionale et internationale. Le nouveau Traité n'y change rien, d'autant moins que le contexte international n'autorise aucune faiblesse. Aussi ce Traité ne représente-t-il pas seulement une mesure inefficace sur la voie du désarmement nucléaire, mais il est aussi lourd de risques. Il fragilise la crédibilité du régime de non-prolifération en établissant une norme concurrente au TNP, que certains pourraient être tentés à l'avenir de quitter. Le nouveau Traité porte aussi atteinte au standard de vérification international, comprenant les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le protocole additionnel. Il tend enfin à fragiliser le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et ses perspectives d'entrée en vigueur. Au final, le Traité d'interdiction menace de déconstruire bien davantage qu'il ne prétend décréter. Il divise là nous avons un besoin impérieux d'unité. Nous encourageons donc tous nos partenaires à bien mesurer la gravité et la portée de ces risques au moment de déterminer leur position nationale.

La politisation excessive des débats n'a pas épargné d'autres instruments de droit. Le résultat a minima de la conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes biologiques, fin 2016, est décevant, malgré la maturité de nombreuses contributions versées. Or nous ne pouvons courir le risque d'affaiblir la norme de non-prolifération biologique et son respect. Il nous faut sortir des blocages politiques et viser des progrès accessibles pour restaurer une dynamique de coopération au sein de la Convention sur les armes biologiques. Reflet également de ces tensions, les enceintes légitimes du désarmement, critiquées et contournées, doivent être réinvesties par tous. Des solutions durables doivent aussi être apportées aux difficultés financières rencontrées cette année.

Pour l'avenir, nous devons dépasser les divisions et rétablir le dialogue et la coopération. La prochaine réunion préparatoire du TNP devra permettre de progresser dans la pleine mise en œuvre intégrée de ses trois piliers et de renforcer l'autorité et l'intégrité du TNP, notamment dans sa capacité à faire rempart face aux crises de prolifération. Comme elle l'a démontré dans les faits, en prenant des mesures concrètes et substantielles de désarmement nucléaire, la France reste attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, quand la situation le permettra, avec une sécurité non diminuée pour tous.

À ce titre, conformément au TNP, mon pays continuera d'œuvrer à la mise en œuvre des prochaines étapes prioritaires du désarmement nucléaire : l'entrée en vigueur du TICE, le lancement des négociations à la Conférence du désarmement d'un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la base du document du mandat Shannon, la participation active à cette fin du groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles, la contribution aux travaux sur la vérification du désarmement nucléaire et la poursuite du processus P-5. Ces axes d'efforts sont indispensables pour prévenir le risque d'une nouvelle course aux armements nucléaires. Cet objectif implique aussi de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en Europe, comme de continuer à encourager les États-Unis et la Russie à poursuivre leurs efforts de réduction de leurs arsenaux nucléaires d'ici 2021, après l'expiration du nouveau Traité START.

Pour la sécurité de tous, notre détermination à lutter contre la dissémination d'armements conventionnels doit être renouvelée. Chaque jour, le trafic d'armes, la dissémination des armes légères et de petit calibre et le recours aux engins explosifs improvisés entraînent un nombre croissant de victimes, y compris civiles.

Ces armes alimentent le terrorisme et menacent nos sociétés. Aussi, nous devons tout faire, avec l'appui de la société civile, pour renforcer le respect du droit international humanitaire et progresser dans la mise en œuvre concrète et l'universalisation des instruments existants.

Le Traité sur le commerce des armes n'atteindra pleinement ses objectifs que s'il devient un traité mondial. La Convention sur certaines armes classiques doit bâtir sur les résultats positifs de la dernière conférence d'examen, notamment sur les systèmes d'armes létaux autonomes et les engins explosifs improvisés. Mon pays continuera de donner toute l'impulsion nécessaire à des avancées sur ces sujets.

La Commission pourra compter également sur l'engagement sans faille de la France à tout mettre en œuvre pour que la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en juin 2018, sous sa présidence, soit un succès. Nous veillerons à ce que le processus préparatoire soit substantiel, concret, transparent et inclusif. C'est dans cet esprit que le président désigné tiendra de nouvelles consultations informelles, le 20 octobre, ouvertes à tous.

Pour conclure, dans un contexte lourd de défis, la France est convaincue que davantage de dialogue transrégional est nécessaire afin de reprendre le chemin exigeant du consensus.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/72/PV.2).

Le monde est confronté à des problèmes de sécurité multiples et simultanés, il convient donc de rappeler le rôle important que joue la Commission. Nous devons non seulement respecter les normes établies ici et dans d'autres sphères du mécanisme de désarmement, mais veiller aussi à ce que les efforts que nous déployons répondent aux défis qui se posent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Comme nous l'a rappelé le débat général le mois dernier, le mépris à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et les discours belligérants peuvent avoir des conséquences fatales. Les doctrines et les protections de sécurité nucléaire créent une fausse impression de sécurité. Elles ne font qu'inciter à la prolifération et à la course aux armements. L'existence même des armes nucléaires est à l'origine du problème et doit être résolue. Laissons le monde emprunter la voie de la sagesse, du dialogue, du rétablissement de la paix et du désarmement. Laissons à la communauté internationale le soin d'éliminer toutes les armes pour le bien de tous.

L'Indonésie appelle les États dotés d'armes nucléaires à respecter de manière équilibrée les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur les trois piliers du Traité. L'Indonésie s'est engagée à mener à bien le cycle d'examen du TNP de 2020, comme l'atteste la tenue en mars dernier, à Jakarta, de la réunion régionale Asie-Pacifique, organisée par l'Indonésie et les Pays-Bas, en qualité de Président du Comité préparatoire du TNP pour le mois de mai.

L'absence d'un régime de garanties de sécurité juridiquement contraignant est la raison principale pour laquelle les États parties au TNP cherchent à obtenir des matières nucléaires et font progresser la technologie des armes nucléaires aux fins de leur propre défense. Des assurances de sécurité juridiquement contraignantes constitueraient un avantage essentiel pour les États parties et permettraient de progresser sur le plan du désarmement et de la non-prolifération.

L'Indonésie a été l'un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité historique est né de l'initiative de la Première Commission, avec le ferme appui de la société civile. Faisons en sorte maintenant, au côté de la société civile, que le Traité entre en vigueur dans les meilleurs délais. Nous appelons les autres États Membres à devenir parties au Traité et à démontrer ainsi leur attachement à la paix et à la stabilité mondiales.

Nous insistons sur le fait qu'une zone exempte d'armes nucléaires serait une avancée importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Indonésie souhaite également rappeler qu'il importe de mettre l'Asie du Sud-Est à l'abri des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer et ratifier au plus tôt le protocole du Traité de Bangkok. L'ASEAN déposera un projet de résolution sur la zone exempte

d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et nous espérons qu'il bénéficiera de l'appui de tous les États membres.

Nous soulignons l'importance particulière que revêt la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, et nous demandons instamment que la conférence initialement prévue en 2012, mais trop longtemps différée, puisse avoir lieu. Il est profondément regrettable que le grand compromis, en tant que base de la prorogation indéfinie du TNP, continue d'être négligé.

Nous exhortons les pays visés l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) afin de permettre son entrée en vigueur. Malheureusement, l'éventualité de son entrée en vigueur reste incertaine depuis ces dernières décennies. Nous devons nous rappeler que le TICEN ne fait pas seulement office d'instrument au service de la sécurité et de la stabilité internationales, il favorise également l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans certains domaines. Le régime de vérification a permis aux États parties et aux États signataires d'obtenir des données utiles à des fins de recherche scientifique civile et pour la gestion des catastrophes humanitaires.

Malgré les graves menaces qui pèsent sur la sécurité internationale, il existe aussi des signes d'espoir. Outre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un consensus s'est dégagé cette année sur des recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le fait que cela se produise après deux décennies montre que quand on veut, on peut.

L'Indonésie encourage toutes les parties à appliquer fidèlement le Plan d'action global commun et exhorte la communauté internationale à créer les conditions propices à la mise en œuvre à sa mise en œuvre.

L'Indonésie est vivement préoccupée par les pertes humaines et matérielles considérables dues à la fourniture illégale et l'utilisation illégitime d'armes classiques par des acteurs non autorisés. L'Indonésie appuie pleinement la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Indonésie est également profondément troublée par les événements liés aux systèmes de missiles antibalistiques et à la menace accrue de placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et de sa militarisation. L'espace extra-atmosphérique est notre patrimoine commun et doit être utilisé de manière pacifique pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. L'Indonésie appuie les négociations sur un traité interdisant une course aux armements dans l'espace et encourage les mesures intérimaires visant à instaurer la confiance et la transparence. Ces négociations doivent être ouvertes, transparentes et inclusives pour tout code de conduite relatif à l'espace extra-atmosphérique. En outre, elles doivent être compatibles avec les mandats de tous les organes pertinents des Nations Unies.

L'Indonésie est également préoccupée par la menace que représentent les cyberattaques et la militarisation du cyberespace. La création de normes pour empêcher qu'Internet ne soit utilisé comme un moyen de mener des cyberattaques est très importante. L'Indonésie appuie fermement la promotion de l'utilisation d'Internet à des fins pacifiques et de développement.

Les défis à venir sont nombreux et complexes, mais ils ne sont pas insurmontables si nous respectons les normes mondiales et faisons résolument preuve de volonté politique. L'Indonésie, pour sa part, reste pleinement déterminée à s'employer activement à parvenir à des résultats tangibles au sein de la Première Commission.

L'intégralité de cette déclaration est disponible sur le site Web PaperSmart.

M. Chandrtri (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Elle vous exprime, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, sa reconnaissance et son appui.

Nous souhaitons également remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et son équipe. La Thaïlande s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72.PV.2).

L'être humain doit être au centre de notre travail. Dans notre volonté commune de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le désarmement et la maîtrise des armements sont plus que jamais essentiels pour favoriser le progrès socioéconomique et l'avènement d'une société juste et pacifique.

La prolifération et le transfert illicites des armes classiques représentent une grave menace pour

notre sécurité collective. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects fournit un cadre multilatéral solide.

Guidée par une forte tradition humanitaire, la Thaïlande a été parmi les premiers pays à signer et ratifier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Depuis, nous avons détruit toutes les mines terrestres de nos stocks et nous nous sommes concentrés rigoureusement sur la réadaptation et la réinsertion des victimes des mines. La Thaïlande a restitué à son peuple plus de 84 % des zones contaminées déclarées sûres. Cependant, des circonstances imprévues ont entravé nos efforts pour déminer complètement les zones contaminées. Nous avons donc présenté une demande cette année afin que soit repoussée la date limite pour le déminage

La paix et la sécurité mondiales ne peuvent être réalisées que par l'élimination complète des armes de destruction massive. Les armes nucléaires peuvent garantir la sécurité de certains, mais au détriment des autres. Pourtant, les risques qu'elles font peser font de la sécurité collective un objectif irréalisable. L'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et son ouverture à la signature sont des étapes importantes vers la réalisation de cet objectif. Par conséquent, la Thaïlande est honorée de figurer parmi les trois États qui ont signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le premier jour de son ouverture à la signature. Le Traité revêt pour nous une signification particulière, aussi nous continuerons d'exhorter les États dotés d'armes nucléaires à tirer parti de son caractère inclusif.

Nous continuerons également d'appuyer les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à promouvoir l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires. La Thaïlande est en train de finaliser les procédures internes en vue de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous appelons la communauté internationale, en particulier les États restants visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, à le signer et/ou à le ratifier dans les meilleurs délais.

La montée récente des tensions dans la péninsule coréenne constitue un sujet de vive préoccupation pour nous et pour notre région. Elle souligne l'importance cruciale que revêt la promotion d'une norme mondiale contre les armes nucléaires et les essais d'armes nucléaires. Nous réitérons nos appels à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et cesse tous les essais de missiles nucléaires et balistiques. Nous prions également instamment toutes les parties à faire preuve de retenue et à œuvrer ensemble à la reprise des pourparlers à six et à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Au cours des dernières décennies, nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Mais beaucoup reste à faire. Cette année, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La récente destruction complète par la Russie de ses stocks de produits chimiques est une preuve supplémentaire de l'engagement des États parties à mettre en œuvre la Convention. D'autre part, la Convention sur les armes biologiques, qui a conclu sa huitième Conférence d'examen, attend encore le protocole de vérification juridiquement contraignant pour devenir une Convention complète.

Nous tenons également à souligner le rôle important de la résolution 1540 (2004). La Thaïlande souhaite saluer le rôle actif et le dévouement du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies dans le programme de désarmement. Notre reconnaissance va également au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour ses efforts visant à promouvoir les questions multilatérales de désarmement dans la région.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité et doit se limiter à un usage pacifique. Le renforcement des capacités et le partage des technologies sont les seuls moyens de tirer parti de l'espace extra-atmosphérique.

Pour terminer, la valeur que nous attachons aux efforts de désarmement doit découler des avantages et de la protection que nous obtenons pour notre peuple. Il existe une relation indispensable entre le désarmement et le développement. Il est impératif de souligner le rôle inestimable joué par le partenariat avec le secteur privé et la société civile. Il est nécessaire de promouvoir la sécurité collective et, par conséquent, l'inclusion dans l'arène multilatérale.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que la République sœur d'Iraq, pour votre accession à la présidence de la Première

Commission à la présente session. Nous avons toute confiance dans votre conduite avisée des travaux de la Commission et votre capacité à traiter de questions extrêmement importantes et de la plus haute priorité pour l'Égypte. Vous pourrez compter, ainsi que les membres du Bureau, sur l'appui et la coopération de la délégation égyptienne au cours de la présente session.

L'Égypte s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/72/PV.2).

La présente session se tient à un moment où des défis sans précédent se posent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous avons par conséquent la responsabilité essentielle de réexaminer les obligations et les engagements en matière de désarmement et de le faire de manière complète et objective afin de permettre à l'ONU d'assumer ses responsabilités dans ce domaine vital, qui influe directement sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Parmi ces défis figure sans aucun doute l'incapacité chronique à parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui fait partie intégrante de la prorogation indéfinie du Traité. L'Égypte réaffirme que la non-universalité du Traité, ainsi que l'approche sélective et le recours aux deux poids deux mesures à cet égard, sont liés aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, notamment à l'évolution inquiétante de la situation sur la péninsule coréenne.

Dans cet esprit, l'Égypte espère que des résolutions importantes seront adoptée au cours de la présente session qui nous permettront de progresser vers la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'Égypte appelle les États Membres à appuyer les projets de résolution présentés par l'Égypte et le Groupe des États arabes sur ce sujet. Nous saluons les déclarations prononcées par la majorité des délégations ces deux derniers jours, dans lesquelles elles s'engagent notamment à atteindre cet objectif.

L'incapacité de la Conférence de 2015 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité à aboutir à un document final, en raison des objections soulevées par trois États parties, oblige toutes les instances internationales chargées du désarmement à assumer une double responsabilité pour restaurer la crédibilité du régime de non-prolifération, pierre angulaire de la sécurité internationale et de la non-prolifération.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins tandis que nous recherchons les moyens de prendre de nouvelles mesures pour établir un équilibre entre les trois piliers du Traité et restaurer sa crédibilité et son efficacité. Bien que la communauté internationale soit consciente des dangers posés par la possession d'armes nucléaires et la dépendance vis-à-vis de ces armes comme moyen de dissuasion dans les doctrines militaires des États dotés d'armes nucléaires, les initiatives en matière de désarmement nucléaire n'ont pas permis de respecter les engagements pris au titre de l'article VI du TNP. Par conséquent, la paix et la sécurité internationales restent plus que jamais exposées au risque lié à l'emploi d'armes nucléaires.

Il existe un sentiment croissant de frustration parmi les États non dotés d'armes nucléaires. En effet, outre leur incapacité à respecter leurs promesses de désarmement nucléaire en vertu de l'article VI, certains États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser et de mettre à niveau leurs arsenaux, et même de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive. L'Égypte salue la décision historique d'adopter un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contraignant et le considère comme un élément complémentaire important du système de désarmement nucléaire. Il s'agit d'une étape importante vers l'interdiction de ces armes, qui sont les armes de destruction massive les plus destructrices pour l'humanité. L'Égypte souligne que le nouveau Traité ne contredit pas le TNP. Au contraire, les États qui ont appuyé l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires tenaient beaucoup à ce qu'il comporte une référence explicite au caractère central du TNP.

L'Égypte se félicite du consensus qui s'est dégagé sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et d'une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire en 2018. Nous espérons que ces réunions seront couronnées de succès, ravivant ainsi les

initiatives multilatérales visant à sortir de l'impasse en matière de désarmement.

Conformément à la position de principe de l'Égypte sur l'énergie nucléaire, nous sommes fermement opposés à toute tentative visant à restreindre le droit inaliénable des pays à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au développement de leurs capacités nationales, s'ils respectent leurs engagements au titre de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes inquiets face à des tentatives visant à limiter les activités de coopération technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

L'Égypte est déterminée à appuyer les initiatives internationales destinées à lutter contre le commerce illicite des armes classiques et à empêcher des groupes terroristes ou des organisations armées illégales d'acquérir ces armes. Nous réitérons toutefois nos réserves concernant le Traité sur le commerce des armes, en particulier en ce qui concerne sa nature sélective et politisée et ses lacunes qui violent les droits garantis aux États par la Charte des Nations Unies. Le Traité est dépourvu des définitions nécessaires pour atteindre ses objectifs de façon efficace, non discriminatoire ou politisée.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance et le soutien accordés par l'Égypte au Programme d'action des Nations Unies en vue de lutter, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous souhaitons plein succès à la prochaine conférence d'examen de ce mécanisme en 2018. Nous appuyons tous les efforts déployés par la France pour garantir le succès de la conférence d'examen.

En ce qui concerne les menaces émergentes en matière de sécurité, nous réaffirmons les efforts de l'Égypte pour préserver la sûreté de l'espace extra-atmosphérique. Nous rappelons que l'espace constitue le patrimoine commun de l'humanité et le principe de l'utilisation égale de l'espace à des fins uniquement pacifiques. Il ne doit servir ni à mener une course aux armements ni à garantir la sécurité d'un pays en particulier, au détriment des autres. Nous devons œuvrer avec les organismes pertinents de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans ce domaine et faire progresser les négociations sur de nouveaux paramètres juridiques pour réglementer cet important domaine et éviter une course aux armements.

Nous voudrions faire également référence à l'importance croissante de la sécurité de la technologie de l'information et des communications. La cybersécurité est devenue un domaine vital touchant tous les aspects de la vie quotidienne, la sécurité et la stabilité des installations stratégiques et des infrastructures de tous les États sans exception. L'élaboration de normes internationales reposant sur un consensus afin de protéger ce domaine d'une utilisation à des fins destructrices susceptibles de saper la paix et la sécurité internationales est l'une des questions les plus importantes devant appeler l'attention des Nations Unies. L'Égypte appuie le rôle central des Nations Unies dans ce domaine et les tentatives en cours pour définir des critères fondés sur un consensus et ce, malgré les obstacles auxquels ces tentatives se heurtent.

Je tiens, pour terminer, à vous témoigner, Monsieur le Président, notre pleine coopération afin que, sous votre direction, la présente session soit couronnée de succès et qu'elle apporte la sécurité à tous. Nous sommes déterminés à faire les progrès nécessaires en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, tout en nous joignant aux efforts cruciaux déployés dans ce domaine par l'Assemblée générale.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session, ainsi que les autres membres du Bureau.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour la première fois depuis des décennies, un consensus universel s'est dégagé sur le danger des armes nucléaires et la menace de leur utilisation. Mais, malheureusement, nous ne sommes pas encore parvenus à un accord visant à prévenir un tel danger et à éliminer, de façon permanente, ses conséquences dévastatrices.

Le 7 juillet, le Liban, avec 122 États, a voté pour l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un accord historique qui proscrit ces monstrueuses armes de destruction massive et trace la voie menant à leur élimination complète. Le Liban s'est félicité de l'adoption de ce Traité, qui s'appuie, tout en les renforçant, sur les normes déjà existantes dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'autres conventions relatives aux armes de destruction massive.

Malgré l'échec de la Conférence de 2015 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité, le Liban a encore foi en la pertinence du TNP, pierre angulaire du désarmement

nucléaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, sans plus tarder, de la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Liban rappelle, à ce propos, qu'Israël est le seul pays à ne pas être partie au Traité sur le Moyen-Orient, et qu'il continue à menacer la paix et la sécurité dans la région en amassant toujours plus d'armes nucléaires et en refusant de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je suis encore hanté par ma visite à Hiroshima en 2015. Ce fut un moment inoubliable. J'ai pu constater de mes propres yeux les effets négatifs et les répercussions à long terme sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes nucléaires. Je suis fermement convaincu qu'il est de la responsabilité de chacun de tout faire pour que l'humanité ne vive plus jamais une telle tragédie. Le Liban appuie toutes les initiatives pertinentes sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et préconise une éducation de qualité sur ce sujet.

Le Liban se félicite de la prise de conscience croissante, par le truchement de la Commission, du préjudice causé aux populations civiles par les armes explosives dans les zones peuplées, ainsi que de la prise de conscience grandissante de la dimension environnementale dans les conflits armés. Le Liban souligne à nouveau son attachement à la Convention sur les armes à sous-munitions et, étant donné la douloureuse expérience que nous vivons depuis 2006 en tant que victimes de ces armes, le Liban appelle à nouveau à l'universalité de la Convention.

Le Liban réitère son attachement à la mise en œuvre du Programmes des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et attend avec intérêt la Conférence d'examen en juin prochain, qui offrira notamment la possibilité de continuer à faire fond sur les avancées réalisées par la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment sur leurs liens avec les objectifs de développement durable et les questions de genre.

À cet égard, le Liban se réjouit de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et, précédemment, dans le Traité sur le commerce des armes. Il réaffirme la nécessité de continuer à prendre en compte la problématique femmes-hommes dans toutes les questions de désarmement. En outre, le Liban insiste à nouveau sur la nécessité d'œuvrer à la mise en œuvre universelle, ferme et efficace du Traité sur le commerce des armes.

M. Sparber (*Lichtenstein*)*, Vice-Président, assume la présidence.*

Il existe de toute évidence un besoin urgent d'examiner les questions de cybersécurité en Première Commission. Aujourd'hui, Internet est, pour l'essentiel, une infrastructure civile et, en tant que telle, il ne doit pas être une cible ou un moyen pour des attaques. La législation internationale actuelle, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, fournit des orientations solides, mais insuffisantes, sur la voie à suivre.

Il est nécessaire également de définir les liens existants avec des questions telles que la sûreté, nucléaire, les armes létales autonomes et le système de réseau par lequel opèrent les drones. À cet égard, il importe également de tenir dûment compte des préoccupations éthiques, juridiques, morales et humanitaires soulevées par l'utilisation de drones.

Par ailleurs, l'année 2017 a marqué le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Le Liban espère que ce sera l'occasion de progresser en matière de prévention de l'armement de l'espace et de sa préservation en tant que domaine pacifique mondial, pour le bien des générations présentes et futures.

J'aimerais rappeler, pour terminer, que les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter, atteignant le chiffre alarmant de 1 686 milliards de dollars en 2016. Le Liban souligne la nécessité de réorienter les dépenses vers les activités de développement, conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies et de renforcer l'éducation en matière de désarmement, par le biais d'une éducation de qualité en faveur de la paix, comme le stipule la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Enfin, le Liban réaffirme qu'il n'y aura de paix et de sécurité durables que lorsque la justice, la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit prévaudront.

M. Shutenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. J'espère que nous aurons un dialogue constructif et axé sur des résultats au cours de la session de 2017 de la Première Commission.

L'Ukraine s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais cependant faire les observations suivantes à titre national.

L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes conscients des difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur de nouveaux, Néanmoins, mon pays reste pleinement déterminé à maintenir et renforcer davantage le régime international de désarmement et de non-prolifération.

Nous estimons également que l'emploi d'armes nucléaires est la plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité. Depuis plusieurs années, l'Ukraine ne cesse d'appeler au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et multiplie ses efforts dans le domaine du désarmement nucléaire. Mon pays a adopté une démarche préventive en renonçant à ses capacités nucléaires et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. De plus, nous avons retiré tous nos stocks d'uranium hautement enrichi et refusé d'utiliser ces matières dangereuses.

L'Ukraine continue d'appuyer pleinement la mise en œuvre effective et l'universalisation du TNP en tant qu'élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Malheureusement, la crédibilité et l'efficacité de certains des principaux piliers du TNP ont été gravement fragilisées. Qu'il me soit permis de rappeler que la décision historique prise par mon pays de renoncer à ses armes nucléaires et d'accéder au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires a reposé essentiellement sur les garanties internationales de sécurité fournies par écrit en 1994, dans le Mémorandum de Budapest signé par l'Ukraine, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie. La validité de ce document est devenue encore plus essentielle en cette période marquée par une intensification des menaces de prolifération, ainsi que par des initiatives visant à apaiser les préoccupations sécuritaires des États qui recherchent des capacités de dissuasion nucléaires.

La violation brutale des obligations internationales, notamment de celles figurant dans le Mémorandum de Budapest, par les États dotés d'armes nucléaires, a porté atteinte à l'ensemble du système de sécurité des Nations Unies. Il convient à cet égard de rappeler l'obligation des États dotés d'armes nucléaires, qui figure dans le document final de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP, de respecter pleinement leurs engagements existants en matière de garanties de sécurité.

Un autre exemple flagrant de mépris total du droit international et de menace grave pour la sécurité mondiale nous est donné par la situation dans la péninsule coréenne. Malgré les nombreuses décisions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée poursuit ses activités hautement provocatrices. L'Ukraine demande instamment l'ouverture d'une enquête approfondie sur la mise au point par la Corée du Nord de programmes nucléaires et balistiques, afin de dénoncer toute éventuelle aide étrangère fournie à Pyongyang dans ce domaine.

En outre, pour la première fois depuis de nombreuses années, la Convention sur les armes chimiques est bafouée de manière flagrante en Syrie. La pleine mise en œuvre et le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive devraient demeurer une priorité essentielle pour la communauté internationale. L'emploi potentiel d'armes de destruction massive, notamment par des terroristes, représente un danger concret et toujours présent. Nous pensons que la mise en œuvre adéquate des recommandations formulées dans l'examen complet de 2016 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) permettrait d'améliorer grandement les instruments visant à réduire cette menace.

J'aimerais rappeler qu'en novembre de cette année, à Kiev, l'atelier international sur la promotion de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) dans le contexte de l'évolution des risques et défis de prolifération se tiendra en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Faire face au pouvoir terriblement destructeur des armements classiques revêt toujours la plus haute importance pour la communauté internationale, en particulier dans le contexte de la sécurité régionale. Aujourd'hui nous devons nous attaquer à la question du transfert illicite, de l'accumulation et du détournement

des armes classiques de la manière la plus responsable qui soit.

L'agression militaire russe contre l'Ukraine menée par des forces militaires régulières équipées de nouveaux types d'armes perfectionnées a gravement compromis le système de maîtrise des armes classiques en place. La Russie continue de transférer illégalement du matériel militaire vers notre territoire, en Crimée et dans la partie orientale de l'Ukraine, déstabilisant ainsi de manière délibérée la sécurité de la sous-région, mais aussi celle de l'ensemble de l'Europe et faisant totalement fi des appels réitérés de la communauté internationale au rétablissement d'un contrôle efficace des frontières.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage figurent parmi les instruments les plus importants et les plus universels pour lutter contre cette menace.

Nous reconnaissons également le rôle important de la Convention sur les armes inhumaines et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en particulier en ce qui concerne les mesures correctives à prendre après les conflits pour limiter au minimum l'apparition, le risque et les effets de ces types d'armes.

Mon pays subit depuis plusieurs années les conséquences humanitaires tragiques de l'agression militaire étrangère. À ce jour, le nombre de victimes graves parmi les civils, y compris les enfants, augmente considérablement. Des restes explosifs de guerre, ainsi que des mines antipersonnel, qui frappent sans discrimination, sont placés par les groupes armés illégaux dans des zones résidentielles et le long des routes reliant les zones habitées, en violation des conventions pertinentes.

Malgré les importants problèmes de sécurité auxquels nous sommes actuellement confrontés du fait de la guerre hybride menée contre mon pays, l'Ukraine s'applique pleinement et fidèlement de ses obligations au titre des traités susmentionnés. Dans le même temps, la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes inhumaines et le Traité d'interdiction des mines antipersonnel exigent, entre autres, une coopération et une assistance internationales renforcées et constructives, plutôt que de simples pressions pour faire respecter les délais fixés, sans prendre en compte la gravité de la situation sur le terrain.

L'érosion de l'ordre mondial existant, les violations persistantes et les violations restées impunies du droit international, ainsi que les conflits en cours dans différentes parties du globe, continuent d'affaiblir le dispositif de sécurité mondiale dans son ensemble. Il est urgent de trouver des moyens concrets de veiller à ce que les normes juridiques internationales relatives à la non-prolifération et à la maîtrise des armements ne restent pas lettre morte, mais qu'elles soient correctement appliquées et pleinement respectées. La communauté internationale doit agir de manière concertée et décisive pour empêcher toute tentative de mettre en danger les instruments internationaux pertinents, que ce soit par une politique agressive, une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ou par le blocage de décisions importantes adoptées par l'ONU ou ses organes.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-douzième session et de vous assurer du plein appui de ma délégation.

L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2). J'aimerais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. L'intégralité de cette déclaration sera disponible sur le site Web PaperSmart.

L'ouverture de la présente session de la Commission coïncide avec une période particulièrement difficile pour le désarmement. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation dans la péninsule coréenne. Nous condamnons fermement les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les graves violations de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Tout cela représente un défi croissant pour le régime mondial de non-prolifération et une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales.

Nous appelons de nouveau la République populaire démocratique de Corée à renoncer immédiatement à la mise en œuvre de tous ses programmes existants de missiles nucléaires et balistiques et ce, d'une manière complète, vérifiable et irréversible. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à réintégrer au plus vite le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) et à se conformer à nouveau aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Italie continuera à jouer son rôle en se joignant à la communauté internationale pour apporter une réponse ferme et cohérente à ce défi. La crise qui prévaut actuellement dans la péninsule coréenne confère un sentiment d'urgence aux efforts que nous déployons pour faire progresser nos objectifs communs en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous restons convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont essentiels pour obtenir des résultats efficaces et à long terme dans ce domaine.

Parmi nos réalisations récentes, l'Italie accorde une grande importance au Plan d'action global commun et se félicite de la confirmation par l'AIEA du respect par l'Iran de ses dispositions. La communauté internationale doit continuer à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que le Plan d'action demeure un succès.

L'Italie partage pleinement l'objectif d'un monde pacifique et sûr exempt d'armes nucléaires. L'immense crainte que suscitent en nous les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires justifie les efforts que nous déployons pour réaliser des progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Il offre le seul cadre juridique réaliste permettant de parvenir à un monde sans armes nucléaires, d'une manière qui favorise la stabilité internationale, et qui repose sur le principe de sécurité non diminuée pour tous. Cet objectif doit être poursuivi de manière progressive et vérifiable, en s'appuyant sur des mesures efficaces, conformément à l'article VI du TNP, et avec la participation de tous les acteurs pertinents dans le cadre d'une approche fondée sur le consensus.

Parmi ces mesures, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est déterminante. L'Italie demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier au plus vite le Traité. En attendant son entrée en vigueur, l'Italie appelle tous les États, y compris la République populaire démocratique de Corée, à respecter le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales et à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les buts et objectifs du Traité.

Une autre priorité essentielle pour l'Italie reste la reprise immédiate, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. La Conférence pourrait apporter une autre contribution essentielle à la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, en reprenant, dans le cadre d'un programme de travail convenu, ses discussions de fond sur les garanties de sécurité négatives, l'objectif étant de formuler des recommandations portant sur tous ses aspects, y compris un instrument international juridiquement contraignant.

Nous réaffirmons notre appui à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les États de la région sur la base d'arrangements librement conclus entre eux, conformément à ce qu'a décidé la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP.

L'Italie demeure fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le fait que les armes chimiques sont encore intentionnellement utilisées pour tuer et blesser des personnes, comme les événements en Syrie nous le rappellent de façon dramatique.

Nous réitérons notre condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances. Mais la condamnation ne suffit pas, la responsabilité est essentielle. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC.

Nous attachons également une grande importance à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Nous espérons que la prochaine réunion des États parties sera l'occasion de doter la Convention d'un solide programme de travail intersessions.

Nous sommes également pleinement engagés dans les efforts internationaux visant à répondre aux incidences humanitaires, socioéconomiques et sécuritaires des armes classiques. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence d'examen du Programme

d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons également à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et à la pleine mise en œuvre de ses dispositions.

Nous sommes fermement attachés à la durabilité, à la sûreté et à la sécurité à long terme de l'environnement spatial. Dans cette perspective, nous pensons qu'un ensemble de principes de comportement responsable partagés à l'échelle mondiale serait la réponse la plus appropriée au sentiment d'urgence exprimé par la communauté internationale.

L'Italie appuie l'élaboration de normes et de principes de comportement responsable des États dans le cyberespace, ainsi que la promotion de mesures de confiance, la coopération internationale et le renforcement des capacités pour améliorer la cybersécurité et réduire les risques de différends entre États.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer notre satisfaction du fait de l'adoption par la Commission du désarmement de l'ONU de recommandations sur le désarmement classique. Nous espérons que ce résultat positif sera une source d'inspiration et nous accompagnera dans les efforts que nous devrions tous faire pour renforcer le mécanisme de désarmement des Nations Unies.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Le maintien de la paix figure parmi les quatre objectifs pour lesquels l'ONU a été créée. La paix et la sécurité internationales font désormais partie intégrante des traités et instruments internationaux relatifs au désarmement. C'est la raison pour laquelle l'Iraq estime que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité commune et une nécessité impérieuse à laquelle il nous faut répondre. L'Iraq appuie tous les efforts destinés à consolider l'universalité des traités et conventions relatifs au désarmement.

La stricte adhésion et la conformité sans faille à toutes les conventions internationales relatives aux armes de destruction massive et leur élimination complète constituent l'un des piliers principaux qui offrent à la communauté internationale la garantie véritable de la limitation de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes de destruction massive. Le gouvernement de mon pays est fermement convaincu qu'il importe de poursuivre des efforts internationaux conjoints pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive afin d'assurer un monde plus sûr aux générations futures. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation a voté pour la résolution 71/258, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ».

L'Iraq tient à insister sur l'importance que revêt une démarche multilatérale à l'égard du désarmement et de la non-prolifération. C'est une méthode qui défend la démocratie, la négociation, l'efficacité et le consensus, permettant aux États parties de respecter leurs engagements vis-à-vis des traités internationaux et de se conformer à leurs dispositions. À cet égard, l'Iraq souligne le rôle central de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

L'Iraq salue les efforts qui ont conduit à l'adoption par la Conférence du désarmement, le 17 février, sous présidence roumaine, de la décision CD/2090 portant création d'un groupe de travail chargé de faire avancer les travaux de la Conférence. Nous regrettons cependant que la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter des recommandations concernant son ordre du jour. Nous devons par conséquent tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord sur un ordre du jour équilibré et complet prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des États Membres. Nous devons faire montre de volonté politique et de souplesse afin de relancer les travaux de la Conférence en cette période déterminante sur le plan international. Nous sommes confrontés à une montée des crises régionales, à une menace terroriste grandissante et à la prolifération des armes de destruction massive, autant de facteurs menaçants pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'Iraq souhaite rappeler le rôle important joué par la Commission du désarmement des Nations Unies, organe délibérant multilatéral chargé de débattre des questions de désarmement au sein des Nations Unies. Nous saluons l'adoption en avril par la Commission, sous présidence bulgare, de recommandations sur des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous regrettons cependant que la Commission n'ait pas été en mesure d'adopter des recommandations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. L'Iraq salue l'adoption en juin par le Groupe de travail à composition non limitée, sous présidence équatorienne, des objectifs et de l'ordre du

jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'Iraq souligne de nouveau qu'il importe de créer une zone exempte d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Iraq multiplie les efforts pour promouvoir le désarmement nucléaire et consolider la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. À cet égard, l'Iraq est profondément affecté par l'échec des efforts visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires. Les États dépositaires du TNP doivent honorer leurs engagements au titre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Toute tentative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient exigera la mise en œuvre de certaines mesures fondamentales, telles que la dénucléarisation d'Israël, son adhésion au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et le placement de ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En tant que facilitateur de l'article XIV du Traité d'interdiction complète de essais nucléaires, l'Iraq demande à tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité dans les meilleurs délais afin qu'il puisse entrer en vigueur en tant qu'instrument juridique qui complète et promeut le régime international de non-prolifération. Le but est d'atteindre l'objectif tant attendu de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive.

La question des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre et des sous-munitions revêt la plus haute importance en raison de ses effets dévastateurs sur l'environnement et le développement économique. L'Iraq subit les effets des nombreuses mines sur sont territoires, qui tuent quotidiennement des civils et des militaires. Le problème se complique encore du fait des stratégies criminelles de bandes armées terroristes liées à Daech, qui ont installé des mines et des dispositifs explosifs sur tout le territoire iraquien afin de freiner les efforts des forces iraquiennes pour libérer les zones contaminées. Ces armes mettent également en danger les populations civiles et font obstacle au retour dans leurs foyers des familles déplacées. L'Iraq remercie tous les États et parties qui ont apporté leur aide à cet égard. Il insiste sur la nécessité impérieuse d'une aide sous toutes ses formes de la part de la communauté internationale afin d'éliminer la menace de ces armes létales qui menacent l'humanité, l'économie et l'environnement.

Nous tenons, pour terminer, à souhaiter à la Commission plein succès dans ses efforts pour atteindre les objectifs souhaités et répondre aux préoccupations de l'ensemble des États Membres.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay.

Nous tenons à féliciter M. Bahr Aluloom pour son élection à la présidence, ainsi que les autres membres du Bureau. Il pourra compter sur la coopération de ma délégation dans la conduite des travaux de la Commission au cours de la présente session.

La République du Paraguay salue l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, signé le 20 Septembre, et rappelle les progrès importants réalisés dans d'autres domaines du désarmement, notamment l'adoption par la Commission du désarmement de recommandations sur des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques, ainsi que sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La présidence peut être certaine que la délégation paraguayenne est déterminée à contribuer à ce que l'Assemblée générale, qui est la plus haute expression démocratique des peuples qui la composent, conformément au principe de l'égalité souveraine entre les États, demeure une tribune où l'on débat des questions relatives au désarmement sous tous ses aspects.

Au niveau national, les initiatives du Gouvernement de la République du Paraguay se sont révélées fructueuses sur plusieurs aspects du désarmement. Le Gouvernement paraguayen a renforcé la transparence en matière de dépenses militaires et fourni à l'ONU des informations sur ses dépenses militaires. En outre, sur la base des conventions régionales et avec l'appui des Nations Unies, le Paraguay procède périodiquement à la destruction de son excédent de matériel militaire obsolète, conformément à l'engagement qu'il a pris en matière de contrôle et d'élimination du commerce illicite d'armes et de réduction des risques liés au stockage. Au Paraguay, les excédents d'armes à feu et de munitions collectés ou saisis sont détruits au lieu d'être destinés aux marchés secondaires.

La République du Paraguay travaille en étroite collaboration avec le Comité de lutte contre le terrorisme. Son Directeur général s'est rendu au Paraguay en mars et a tenu des réunions avec les plus hauts

responsables des ministères des affaires étrangères, de la sécurité intérieure, de la prévention du blanchiment d'argent et avec les autorités douanières. Au cours de sa visite, le Comité a souligné

> « les efforts du Paraguay pour se conformer aux règles internationales en matière de lutte contre le terrorisme sous tous ses aspect, ainsi que dans la mise en œuvre de politiques publiques visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques; en particulier dans les zones frontalières. »

La mission du Comité a également souligné la nécessité pour le Paraguay de bénéficier d'une assistance technique et d'équipes spécialisées aux fins de la mise en œuvre effective des mécanismes et des politiques de prévention de tous les aspects du terrorisme et des activités criminelles transfrontalières connexes. En conséquence, et à la demande du Gouvernement paraguayen, le Comité prévoit une mission de suivi cette année, au cours de laquelle des réunions auront lieu avec les autorités des pouvoirs législatif et judiciaire.

En ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, le Paraguay a ratifié le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes et a créé l'Agence spatiale paraguayenne, composée d'institutions publiques et privées, dans le but de promouvoir et mettre en œuvre des politiques de développement des activités spatiales nationales et d'exploiter l'espace de façon pacifique. L'Agence spatiale paraguayenne, dont le premier président a été désigné au début de cette année, élabore actuellement son programme national d'activités spatiales.

En ce qui concerne la sécurité liée aux technologies de l'information et de la communication, le Paraguay a adopté un plan national de cybersécurité en avril dernier, pour renforcer la sécurité de ses atouts majeurs et garantir un cyberespace sûr, fiable et résilient.

La République du Paraguay réitère son engagement à l'égard des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le processus de désarmement nucléaire doit être transparent et irréversible, prévoir des mécanismes de vérification efficaces et reposer sur un cadre universel et juridiquement contraignant. La délégation paraguayenne s'inquiète des pratiques visant à améliorer les armes nucléaires existantes et à mettre au point de nouvelles armes nucléaires et réitère son rejet des récents essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation du droit international.

La délégation paraguayenne demande instamment l'élaboration d'un programme de travail consacré à l'extension progressive des zones déclarées exemptes d'armes nucléaires. Elle réaffirme également son attachement aux dispositions du Traité de Tlatelolco, qui vise l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et exhorte les États dotés d'armes nucléaires à retirer leurs déclarations interprétatives concernant les protocoles du Traité. L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi constitue un crime contre l'humanité, une violation du droit international et du droit international humanitaire et va à l'encontre des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La délégation paraguayenne préconise l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, par le biais de la mise en œuvre de programmes mis au point avec les plus grandes précautions, afin de limiter les dégâts que la production de l'énergie nucléaire pourrait causer à l'environnement. Les États qui mettent en œuvre de tels programmes sur leurs territoires doivent le faire sur la base d'une responsabilité transfrontalière plus large, en suivant les meilleures pratiques en matière de coopération internationale, de prévention des risques et de diligence raisonnable, et en prenant des mesures adéquates en cas de dommages ou de préjudices transfrontaliers.

Enfin, s'agissant des armes légères et de petit calibre, la délégation paraguayenne réaffirme son attachement à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et préconise l'adoption d'un cadre complémentaire audit Traité concernant la production et de la réduction des armes classiques existantes et invite les délégations des États Membres à inclure les munitions dans leurs cadres réglementaires sur les armes légères et de petit calibre et dans leur mise en œuvre.

M^me^ Kalamwina (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation adresse ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple américains à la suite de la tuerie de masse de Las Vegas, le 2 octobre.

J'ai l'honneur de féliciter l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, pour son élection à la présidence de cette commission chargée du désarmement et de la sécurité internationale. Qu'il sache qu'il

pourra compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation au cours des délibérations de la Commission.

La Zambie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

La Zambie saisit cette occasion pour réaffirmer son plein attachement et son appui aux initiatives concertées des États Membres de l'ONU en faveur d'un désarmement général et complet conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires. De toute évidence, les armes nucléaires sont les armes les plus dangereuses sur Terre. Elles ont la capacité de détruire des vies humaines et de mettre en péril l'environnement naturel et la vie des générations futures en raison de leurs conséquences catastrophiques sur le long terme.

Les risques liés aux armes nucléaires découlent des différentes étapes de leur existence – fabrication, stockage et essai. À deux reprises seulement des armes nucléaires ont été utilisées dans le contexte d'une guerre, mais plus de 15 000 armes nucléaires se trouvent encore dans les arsenaux des États dotés d'armes nucléaires et, parfois, dans ceux d'États non dotés d'armes nucléaires, et plus de 2 000 essais nucléaires ont été effectués sur terre, sur mer et en laboratoire. Malgré le nombre de traités multilatéraux existants ayant pour objectif de stopper la prolifération et les essais - je pense au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction des essais nucléaires de 1996 – nous n'avons guère progressé dans cette direction.

La Zambie appuie la résolution 3472 (XXX) relative aux zones exemptes d'armes nucléaires, car elle y voit un moyen de renforcer les normes mondiales de non-prolifération et la promotion des initiatives internationales en faveur de la paix et de la sécurité. La Zambie juge encourageant que tous les États d'Afrique soient parties au Traité de Pelindaba, programme commun faisant du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires. À ce propos, ma délégation appelle les autres régions qui n'ont pas encore atteint cet objectif à œuvrer à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Ma délégation se voit obligée de considérer l'énergie nucléaire comme un bien public, en opposition à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans des systèmes d'armes. Dans cet ordre d'idée, la Zambie continue d'appuyer le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le renforcement des protocoles additionnels de l'Agence, qui visent l'amélioration de la qualité de vie des populations par le biais de l'énergie nucléaire. À cet égard, la Zambie a sollicité la participation de certaines parties prenantes pour la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire, à des fins exclusivement pacifiques.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, auquel elle est partie, la Zambie met en place des mesures qui nécessiteront la mise en œuvre effective du Traité. Parmi ces mesures figure la promulgation d'une législation nationale, la création d'une liste de contrôle, des mécanismes destinés à améliorer la coordination interinstitutions et une coopération inclusive en matière de renforcement des capacités. Afin que le Traité sur le commerce des armes puisse atteindre ses objectifs, la Zambie appelle à la promotion du Traité sur le commerce des armes et à son universalisation, par le biais des acteurs sous-régionaux et d'autres parties prenantes.

Nous sommes parfaitement conscients du problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, nous sommes attachés au processus visant à concrétiser les objectifs des différents instruments internationaux, continentaux et régionaux, qui ont été conçus pour résoudre le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, conformément à l'engagement de la communauté internationale d'agir contre les groupes et individus impliqués dans le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, en adhérant aux principaux instruments, parmi lesquels le protocole sur les armes à feu, le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage, qui vise à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Ma délégation tient également à faire part de son inquiétude face à l'acquisition d'armes de destruction massive par des groupes terroristes. La Zambie se joint aux autres États Membres dans la lutte contre les armes de destruction massive se trouvant aux mains de terroristes et d'autres groupes non étatiques. Nous pouvons y parvenir aux côtés des Nations Unies en encourageant tous les États à renforcer leurs régimes nationaux de non-prolifération aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui vise à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive nucléaires, biologiques

et chimiques. Pour cela, des efforts concertés doivent être déployés en matière de partage de l'information. De même, de plus grands efforts s'imposent pour contribuer au renforcement des capacités des États grâce à une meilleure coopération entre toutes les parties prenantes, les sociétés civiles et les chercheurs.

Ma délégation tient également à souligner certaines craintes concernant une course aux armements dans l'espace. Il faut que tous les États Membres prennent des décisions globales pour empêcher une course aux armements dans l'espace ainsi que des mesures pour empêcher que l'espace ne devienne une zone de conflit, afin qu'il soit exploité par tous les États en tant que patrimoine commun de l'humanité, pour le plus grand bénéfice de l'utilisation pacifique de l'espace.

La Zambie estime que les initiatives visant à ne pas déployer en premier des armes dans l'espace doivent bénéficier de l'appui de tous les États Membres. Pour terminer, ma délégation réaffirme l'attachement et le soutien de la Zambie à tous les efforts mondiaux visant un désarmement nucléaire sous tous ses aspects aux fins de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

M. Alfassam (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Bahr Aluloom pour son élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-douzième session, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous l'assurons de notre pleine coopération et de notre appui, et nous sommes convaincus que, sous sa direction, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Je profite également de l'occasion pour remercier son prédécesseur, le Représentant permanent de l'Algérie, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des États arabes, (voir A/C.1/72/PV.2).

La Commission se réunit cette année alors que nous assistons à des événements majeurs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. À cet égard, je tiens à réaffirmer la position ferme et de principe de l'État du Koweït à l'égard du désarmement et de la sécurité internationales, qui repose sur le respect des conventions et traités internationaux, notamment ceux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Le Koweït a toujours été parmi les premiers États à signer et ratifier les traités internationaux sur la non-prolifération, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, ainsi que l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son Protocole additionnel.

L'État du Koweït tient à insister sur l'importance que revêt le consensus au sein de la communauté internationale pour garantir la mise en œuvre complète et non sélective de tous les traités de désarmement, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ses trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité est un instrument essentiel régissant la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde.

Au cours des 10 dernières années, le système de désarmement et de non-prolifération a connu des hauts et des bas s'agissant de la volonté politique de la communauté internationale en général, et de certains États dotés d'armes nucléaires en particulier. Néanmoins, les événements actuels ont suscité un regain d'intérêt pour les questions de non-prolifération au niveau international. L'élan créé cette année fait suite à de longues années de stagnation dans le domaine de la non-prolifération. Nous avons assisté au succès des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de préparer la quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et une réunion de haut niveau du Conseil de sécurité chargée de débattre de la non-prolifération nucléaire s'est tenue en septembre, quelques jours avant la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre. En outre, la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a tenu sa dixième session, et nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement, qui doit avoir lieu en 2018.

Les peuples du Moyen-Orient attendent encore le jour où notre région deviendra une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010 a suscité l'espoir que l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires serait atteint.

Nous espérons encore aujourd'hui atteindre cet objectif grâce aux efforts que nous ne cessons de déployer pour satisfaire les aspirations de nos peuples à cet égard.

Nous sommes préoccupés par le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent de se dérober aux engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence d'examen de 1995 et dans le Plan d'action de 2010, qui restent valides. Il convient toutefois de souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour qu'une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires se tienne dans les meilleurs délais, avec la participation de tous les États de la région, dont Israël. Israël refuse toujours d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, voire de signer les garanties intégrales de l'AIEA afin d'éviter d'avoir à déclarer ses installations nucléaires et d'autoriser l'AIEA à les inspecter.

Près de 72 ans se sont écoulés depuis que le monde a été témoin du premier essai nucléaire. Nous devons rendre hommage à tous ceux qui se sont efforcés de mettre fin à ces essais. Néanmoins, nous sommes profondément préoccupés par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de mener des essais nucléaires. Le Koweït réitère sa condamnation de tous les essais nucléaires, qui risquent de mettre en danger la vie des populations et de mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

La République populaire démocratique de Corée procède à des essais nucléaires et à des tirs de missiles à partir de la péninsule coréenne. Cela représente une menace pour le Koweït et pour le monde entier. Le danger que font peser les armes nucléaires dépasse les frontières nationales et régionales, vont bien au-delà des villes et des villages et peuvent affecter la vie de millions de personnes et l'environnement. Par conséquent, ma délégation souhaite rappeler à toutes les parties pertinentes la nécessité de faire preuve de retenue et d'engager des pourparlers diplomatiques afin de régler cette question. La Corée du Nord doit renoncer à ses programmes nucléaires, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, alors que nous soulignons nos priorités sur les questions qui seront débattues par la Commission, ma délégation souhaite insister sur l'importance égale qu'elle accorde à tous les sujets à l'examen. Nous ferons de nouvelles déclarations et interventions lorsque nous débattrons des autres questions à l'ordre du jour de la Commission.

M. Seck (Sénégal) : Suite à votre accession à la tête de la Première Commission, Monsieur le Président, je voudrais vous adresser, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, mes chaleureuses félicitations, tout en vous assurant de la pleine et entière coopération de la délégation sénégalaise.

Le Sénégal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2).

Le débat d'aujourd'hui arrive assurément à point nommé eu égard aux crises et tensions qui continuent de sévir à travers le monde, rendant plus compliqué le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ainsi le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, et la non-prolifération nucléaire sont encore loin d'être réalisés tandis que les négociations multilatérales y relatives n'avancent guère, malgré l'adoption le 7 juillet dernier, d'un traité rendant illégales les armes nucléaires à la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

C'est dire que la prise immédiate par les États dotés de l'arme nucléaire de mesures conformes à leurs obligations et à leurs engagements figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste nécessaire, surtout dans le contexte actuel d'exacerbation de la menace terroriste et de risque croissant de voir des acteurs non étatiques se procurer des armes de destruction massive. Dans un tel contexte, le multilatéralisme, pensons-nous, reste la voie la plus appropriée vers un désarmement nucléaire complet, moyen unique de parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires. Nous exhortons donc les États dotés de l'arme nucléaire à agir dans ce sens et à éliminer totalement leurs ogives nucléaires.

Dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en 2020, le Royaume des Pays-Bas, qui préside le Comité préparatoire de la Conférence d'examen, a organisé une série de rencontres. La première de ces rencontres, tenue à Dakar les 20 et 21 février, sur un continent qui, faut-il le rappeler, a été déclaré zone exempte d'armes nucléaires par le Traité de Pelindaba de 1996, a permis aux pays africains de mieux faire prendre en compte leurs priorités sur les questions liées au Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'usage pacifique du nucléaire.

Concernant les armes légères et de petit calibre, la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juin 2016, a permis aux États Membres de faire le bilan des progrès accomplis et d'identifier les mesures innovantes permettant de manière collective de rendre efficiente la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et leur prolifération. Toutefois, l'absence de consensus quant à l'intégration de la question des munitions et de leur gestion dans le Programme d'action a été déplorée par plusieurs délégations, dont la mienne. De même, la plupart des États parties audit traité ont regretté l'absence de références explicites au Traité sur le commerce des armes.

Néanmoins, le États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre l'intégralité du Programme d'action et à renforcer la coopération et l'assistance entre les pays. Ils ont aussi institué un mécanisme de suivi du cycle préparatoire de la prochaine Conférence d'examen, prévue en 2018. À cela s'ajoutent l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, la coopération et l'aide internationales aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et l'Instrument international de traçage, notamment par le renforcement des capacités, la formation et le transfert de technologies et d'équipements aux États qui en font la demande.

Le Sénégal se félicite de l'entrée en vigueur, depuis le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, dont la troisième Conférence des États parties s'est tenue à Genève en septembre dernier. Mon pays met actuellement en œuvre ce traité. Il travaille à en promouvoir l'universalisation, encourage la coopération régionale afin de bénéficier du partage des bonnes pratiques et continue d'impliquer la société civile dans les efforts de sensibilisation sur le Traité. C'est le lieu d'appeler les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier sans délai le Traité sur le commerce des armes afin d'en faciliter l'universalisation et la mise en œuvre. Nous devons également veiller à réduire le transfert illicite, la circulation et le transfert des armes légères et de petit calibre, dont la dissémination incontrôlée reste préoccupante pour tous.

Autre pilier du désarmement et de la non-prolifération, les négociations sur un accord portant interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires sont aussi dans l'impasse, malgré certains progrès enregistrés. Il convient dès lors d'encourager le Groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité dans ce domaine, dont la première session des travaux s'est tenue à Genève en août dernier, à parvenir à un consensus. En attendant, il faudrait s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés dans 32 États ne tombent entre de mauvaises mains et qu'entre en vigueur sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Parallèlement, les droits inaliénables des pays de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent être consacrés. Aussi réaffirmons-nous le rôle exclusif de la Conférence du désarmement comme unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement nucléaire, ainsi que de la Commission du désarmement des Nations Unies qui, pour la première fois depuis 1999, est parvenue à un consensus à la fin du mandat triennal 2015-2017 sur les recommandations du Groupe de travail II portant sur des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques.

Concernant les autres armes de destruction massive, nous appelons à la signature et à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement. C'est le lieu de réaffirmer qu'une place juste devrait leur être accordée, y compris lors de nos délibérations.

Pour conclure, je voudrais partager les réflexions de S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, qui, dans son récent discours au cours du débat général de l'Assemblée générale, déclarait ce qui suit :

> « Les générations avant nous ont eu la sagesse de comprendre que l'isolationnisme et l'état de belligérance sont une voie sans issue. Sur les décombres de la guerre, elles ont édifié les fondements de la paix; mais une paix qui reste toujours une œuvre en construction. Chaque fois que les

fondements de cette œuvre vacillent, c'est notre humanité commune qui s'en trouve menacée. La sagesse des anciens commande que nous œuvrions ensemble pour la sauvegarde de la paix, au nom de notre humanité commune, qui nous rassemble et nous assigne un destin partagé. » (*A/72/PV.10, p. 10*)

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je félicite M. Bahr Aluloom pour son élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, ainsi que les autres membres du Bureau. Ils pourront compter sur la pleine contribution de ma délégation aux travaux de la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le début de cette session de la Première Commission est marqué par le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité réitère l'engagement ferme de la majorité des États qui composent la communauté internationale envers la promotion du désarmement nucléaire, qui est un objectif prioritaire. Il reconnaît également la menace que représentent ces armes pour la sécurité collective, ainsi que les conséquences humanitaires catastrophiques de son utilisation pour les générations futures.

Nous réitérons notre ferme attachement au désarmement nucléaire. Le 20 septembre dernier, le Guatemala a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet instrument constitue une étape importante vers le désarmement nucléaire et contribuera de manière significative à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Guatemala rejette les déclarations selon lesquelles le Traité est contre-productif et source de divisions politiques. Le Guatemala est fermement convaincu que le Traité complète les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce ses trois piliers fondamentaux. Par ailleurs, des événements récents ont montré qu'il est devenu encore plus urgent et nécessaire d'avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire est la seule voie raisonnable vers un monde plus sûr. Rien ne contribuerait plus à éliminer le risque de prolifération et d'utilisation des armes que leur élimination totale.

Le Guatemala réaffirme l'existence et la validité des règles établies par le Traité sur la non-prolifération, ainsi que les engagements que nous avons acquis, notamment lors des conférences des Parties chargées d'examiner le Traité. Il est un fait que les nouveaux défis posés par la situation actuelle ont suscité des divergences de vues quant aux mesures à prendre, mais ayons bien à l'esprit le fait que le Traité a été adopté comme pierre angulaire du désarmement et de la maîtrise des armements. Le Guatemala appuie l'universalité du TNP et le plein respect de chacune de ses dispositions. Il rappelle que sa mise en œuvre est une obligation juridique et que tous les États parties sont déterminés à donner des signes clairs de leur adhésion à la lettre et à l'esprit de cet instrument juridique international.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a établi la première zone habitée de la planète exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions dénucléarisées. Après avoir créé une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait aucun risque de menace nucléaire. C'est pourquoi il est important que notre région serve d'exemple pour la création d'autres zone ailleurs dans le monde.

Après tant d'années de violence armée, mon gouvernement a fait de la sécurité des citoyens l'une des priorités principales de son programme dans le but et l'espoir d'améliorer la situation dans le pays. Cette violence est aggravée par le commerce illicite des armes des armes légères et de petit calibre, qui menace la protection de l'individu, l'intégrité physique et morale des habitants et fait obstacle à la création d'un environnement propice au développement et à l'unité. Nous sommes fermement attachés au désarmement sous tous ses aspects. J'en veux pour preuve la signature du Traité sur le commerce des armes, le 24 juin 2013, et le dépôt de l'instrument de ratification, le 12 juillet 2016, dont le mandat pour sa mise en œuvre est entré en vigueur le 10 octobre 2016.

Il convient de rappeler que notre délégation a participé activement aux Conférences des États parties au Traité sur le commerce des armes, afin de contribuer à la prise de décisions qui détermine son efficacité. Elle a également pris des mesures visant à promouvoir l'universalisation du Traité. Le Guatemala se réjouit d'avoir été l'un des pays choisis pour le projet de fonds de contributions volontaires qui, nous le pensons, contribuera à la mise en œuvre au niveau national de cet important instrument, dans le cadre d'une coopération technique et financière.

Le Guatemala est une nation pacifique, attachée à la réglementation efficace, réaliste et rationnelle du commerce des armes. Notre pays a souffert des terribles conséquences d'une réglementation internationale insuffisante ne répondant pas aux défis auxquels sont confrontés de nombreux pays. Exigeons que la sécurité de nos populations et la responsabilité partagée de la communauté mondiale soient le cadre de référence afin d'empêcher des individus violents, des terroristes et, par-dessus tout, des organisations criminelles transnationales d'avoir accès aux armes à feu. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui sans faille au Traité sur le commerce des armes et notre attachement sans équivoque à sa pleine mise en œuvre et, dans un proche avenir, à son universalisation.

J'aimerais saisir également cette occasion pour condamner avec force les actes de provocation et de déstabilisation de la République populaire démocratique de Corée, qui menacent la paix et la sécurité internationales, accroissent les tensions, tant à l'échelle régionale que mondiale, et empêche tout dialogue pacifique en vue d'une dénucléarisation. Il est évident que ces actes de provocation et ces menaces constituent une violation du droit international et du droit international humanitaire.

La communauté internationale doit relever des défis importants pour appuyer les initiatives en faveur du désarmement nucléaire. Cela exige, par-dessus tout, une volonté politique claire de la part des États dotés d'armes nucléaires et une série de mesures concrètes, programmées et vérifiables, qui nous permettent de renoncer à cette rhétorique qui nous oblige à mettre en avant les progrès réalisés, alors même que les armes nucléaires sont toujours présentes en grand nombre et continuent d'être modernisées.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection et à vous souhaiter plein succès dans votre tâche. La délégation du Qatar est disposée à coopérer avec vous et avec les autres délégations pour faire en sorte que nos délibérations soient couronnées de succès.

Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Les défis qui se posent à la sécurité collective soulignent la nécessité impérieuse d'œuvrer davantage en faveur de la sécurité et du désarmement face aux conflits croissants, à la prolifération du terrorisme et des armes, et au risque que des armes de destruction massive ne soient utilisées, notamment si elles tombent aux mains de groupes terroristes ou d'acteurs non étatiques. Nous saluons les contributions importantes et positives apportées par les instruments internationaux, les initiatives et les déclarations qui visent à protéger le monde de ces risques et de ces défis, et en particulier à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Mais les dangers auxquels la communauté internationale est de plus en plus confrontée exigent de chacun une volonté accrue de renforcer la coopération et de redoubler d'efforts pour relever ces défis.

La menace nucléaire est une source de vive inquiétude pour la communauté internationale. L'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans le monde représente une tâche urgente. Nous rappelons que 40 ans se sont écoulés depuis l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Tous les États doivent s'employer à débarrasser le monde de cette menace grave, conformément à l'article VI du TNP et aux mesures pertinentes contenues dans le document final de la Conférence d'examen de 2010.

Malgré les résultats positifs enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire et leurs incidences sur la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde, le Moyen-Orient souffre encore d'un manque de sécurité et de stabilité. Ma délégation est très préoccupée par le manque de progrès en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, et par le fait que les obligations découlant de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation n'aient pas été honorées. À cela s'ajoutent les résultats de la Conférence d'examen de 2000, le plan d'action de 2010 et l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015.

L'État du Qatar estime qu'il faut investir dans la prévention des conflits pour garantir la sécurité internationale à laquelle nous aspirons tous. Cela permettrait d'épargner des ressources financières et humaines qui, sinon, seraient consacrées aux armements, et de mettre fin à la course aux armements résultant d'une exacerbation des tensions et des conflits à l'échelle internationale, qui constituent pour nous tous une source d'inquiétude en raison de leurs répercussions de plus en plus grandes aux niveaux régional et international. Dans ce

contexte, chacun reconnaît que l'absence de dialogue sape la confiance entre les principales parties au conflit et les incite à s'armer davantage, suscitant un regain d'instabilité dans le monde.

Nous réitérons par conséquent qu'il ne pourra y avoir de sécurité internationale si nous n'encourageons pas la prévention collective des conflits, ainsi que le règlement des différends et conflits conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Il va sans dire que la prévention des conflits constitue la clef de voûte de la politique adoptée par l'État du Qatar. Nous participons activement au règlement pacifique des conflits par le biais de la médiation et de la consultation avec les instances pertinentes de l'ONU.

La sécurité de l'information électronique et la cybersécurité constituent des enjeux majeurs pour la communauté internationale. Nous avons été témoins de violations graves des systèmes électroniques d'États et d'institutions privées. Dans son discours d'ouverture devant l'Assemblée générale (A/72/PV.3), le Secrétaire général a déclaré que la guerre cybernétique devient de moins en moins une réalité cachée. Elle est de plus en plus capable de perturber les relations entre États et de détruire les structures et modes de vie actuels. C'est pourquoi la délégation du Qatar appuie les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous appuyons les conclusions du Groupe concernant l'amélioration de la coopération multilatérale internationale afin de renforcer la sécurité de l'information et garantir nos intérêts nationaux au sein du réseau international d'information, ce qui renforcera la capacité des États à se défendre face à des attaques subversives contre leurs installations ou à des tentatives d'influer sur leurs intérêts par le biais du réseau international d'information.

Ma délégation souligne à nouveau que l'absence d'une législation internationale adaptée et d'institutions chargées de réglementer un domaine aussi essentiel et dangereux, en sanctionnant notamment ceux qui commettent des actes de piraterie numérique transfrontières, est une source de préoccupation pour la communauté internationale. Des mesures strictes et précises s'imposent si nous voulons que les auteurs de ces actes aient à en répondre devant la justice. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures efficaces. L'État du Qatar est déterminé à se joindre à toute initiative internationale visant à libérer l'humanité de l'utilisation à mauvais escient des avancées scientifiques dans le domaine de la cybersécurité.

L'État du Qatar a toujours été un ardent défenseur d'une politique claire en matière de désarmement et de non-prolifération, étant fermement convaincu que la réalisation de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité commune des États Membres, dans un cadre multilatéral. C'est le seul moyen de régler les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale en général, et d'éliminer tous les risques que représentent pour l'humanité les armes de destruction massive et les armes nucléaires en particulier. L'État du Qatar réaffirme sa volonté de coopérer dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Nous contribuerons aux efforts visant à éliminer ces armes. Nous nous sommes acquittés de toutes les obligations découlant des accords internationaux sur le désarmement auxquels le Qatar est partie. De même, nous avons accueilli et financé de nombreuses manifestations organisées par des organisations internationales pertinentes.

Au niveau national, depuis sa création en 2004, la Commission nationale du Qatar pour l'interdiction des armes dispense des conseils à différentes entités gouvernementales sur toutes les questions relatives aux embargos sur les armes afin de réaliser les objectifs fixés dans les conventions internationales pertinentes auxquelles le Qatar a adhéré. Nous sommes désireux de consolider les valeurs de paix et de sensibiliser les générations futures aux dangers des armes de destruction massive. La Commission nationale a lancé un programme annuel destiné aux élèves des établissements secondaires et universitaires sur les dangers que représentent les armes de destruction massive. Le Centre régional de Doha pour la formation chimique, biologique, radiologique et nucléaire, créé en 2012, dispense une formation aux niveaux régional, national et international sur les questions ayant trait aux conventions sur les armes de destruction massive.

L'État du Qatar tient à nouveau à rappeler que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. La Conférence a adopté un programme de travail complet et équilibré destiné à répondre aux aspirations de la communauté internationale en matière de désarmement, en menant notamment des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'autres questions connexes.

Enfin, la réalisation d'un monde de paix et de sécurité relève de la responsabilité commune de tous

les États Membres. Elle ne deviendra réalité que si nous honorons nos obligations en matière de désarmement.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session, ainsi que les autres membres du Bureau. Nos travaux bénéficieront en effet de votre grande expérience, de votre expertise et de votre engagement. Nous vous assurons donc de notre plein soutien et de notre coopération.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, pour sa direction éclairée et ses efforts louables.

Ma délégation se félicite des déclarations faites par le Président de l'Assemblée générale et la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Nigéria souscrit aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.2) et souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

Au cours de la soixante et onzième session, ma délégation s'est jointe à d'autres États Membres pour souligner les défis de taille auxquels notre monde est confronté. Malheureusement, bien peu a été fait pour susciter la confiance et relever les immenses défis qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Nous sommes en fait confrontés à davantage de défis et de dilemmes, qui soulignent la nécessité de redoubler d'efforts et d'œuvrer sans relâche en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. À cet égard, la mise en place d'une dynamique et d'une approche multilatérale adéquates nécessite des efforts concertés et un nouveau plan d'action.

Compte tenu des menaces à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation tient à souligner la part astronomique des budgets mondiaux consacrés à la défense, notamment les immenses ressources consacrées au maintien et à la modernisation des arsenaux nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que l'accès illimité à une large gamme d'armes classiques par des acteurs non étatiques et non autorisés.

Aujourd'hui, nous constatons tout autour de nous les dangers et les conséquences de l'accès incontrôlé aux armes classiques, notamment aux armes légères et de petit calibre. De l'Afrique au Moyen-Orient, en passant par l'Europe, les Amériques et l'Asie, les dégâts sont phénoménaux et sans précédent, en particulier les terribles effusions de sang dont sont victimes des populations sans défense de la part de terroristes, d'insurgés, de criminels et de bandes. Nous avons vu des villes et des communautés détruites ou désertées, avec de lourdes pertes en vies précieuses et en biens, la disparition des moyens de subsistance et des migrations massives forcées. Dans la plupart des cas, ces agressions aveugles sont largement facilitées et efficacement soutenues par des armes achetées ou transférées de manière illicite par des entités non étatiques. Ces armes sont utilisées indistinctement par des terroristes et autres bandits pour créer le chaos et massacrer des civils sans défense, parmi lesquels des femmes et des enfants.

La raison d'être de l'appui massif apporté à la résolution historique sur le Traité sur le commerce des armes et de son adoption en 2014 était de faire front commun pour répondre de manière efficace à la menace posée à la paix et à la sécurité internationales par la non-réglementation des armes classiques. À cet égard, ma délégation se félicite des résultats de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue le mois dernier à Genève. Nous devons continuer à faire le nécessaire, en nous tenant aux côtés des États parties et des autres signataires du Traité. Les actes récents de terrorisme et la présence majoritaire de groupes insurgés dans de nombreuses régions du monde, notamment dans mon pays, sont l'occasion pour nous de réexaminer nos positions, nos obligations et notre place en tant que nations.

Alors que des armes légères et de petit calibre aux mains de bandes criminelles, de terroristes et autres groupes armés continuent de frapper sans discrimination, les armes nucléaires restent les agents ultimes de destruction massive, et leur élimination totale devrait être l'objectif final de tous les processus de désarmement figurant dans le large éventail d'objectifs fixés par les Nations Unies. À cette fin, ma délégation se félicite vivement de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature le 20 septembre dernier. La délégation nigériane se réjouit d'avoir participé activement au processus qui a conduit à son adoption et d'avoir été l'un des premiers pays à signer le Traité. Notre engagement était guidé par notre position de principe sur la dénucléarisation du monde. Nous avons également conscience des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient résulter de l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires. Pour toutes ces raisons, ma délégation

souhaite rappeler son opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes ainsi qu'à la mise au point de nouveaux types d'armes.

Les explosions nucléaires expérimentales constituent non seulement un signal alarmant pour l'environnement politique mondial, mais ont également des effets dévastateurs sur notre environnement en raison du rejet de matières radioactives dans l'atmosphère. Il est de notre devoir à tous de protéger l'environnement en respectant le moratoire sur les essais nucléaires alors que nous travaillons assidûment à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, ma délégation se félicite de la dixième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, qui a eu lieu le 20 septembre 2017, et appelle les pays qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans tarder.

En ce qui concerne les événements récents survenus dans la péninsule coréenne, ma délégation s'inquiète de la poursuite des essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation renouvelle son appel à un effort concerté de la part de tous les États Membres de l'ONU afin que les représentants de toutes les régions du monde fassent pression sur le régime de la République populaire démocratique de Corée, le but ultime étant la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

En tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, le Nigéria accueille favorablement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde. Le Traité de Pelindaba joue le rôle de bouclier pour le continent africain, en empêchant notamment le déploiement de dispositifs nucléaires explosifs sur le continent et en interdisant les essais d'armes nucléaires. Parce que ce traité vise à libérer le monde de la crainte que des armes nucléaires soient utilisées, ma délégation appelle tous les États Membres à appuyer les efforts déployés pour que d'autres parties du monde, notamment le Moyen-Orient, bénéficient d'une telle mesure.

Les membres de la Conférence du désarmement doivent à nouveau se poser la question de savoir si l'impasse actuelle sert les buts et objectifs qui ont présidé à sa création. Nonobstant les considérations passées et les mesures prises par la Conférence, il ne fait aucun doute que son incapacité de longue date à parvenir à un accord sur des questions concrètes a considérablement nui à la réputation et à la crédibilité de la Conférence. Nous espérions vivement que les membres de la Conférence du désarmement se hâteraient de faire le nécessaire et d'atteindre l'objectif fixé à sa création.

Malgré les difficultés rencontrées par le mécanisme multilatéral de désarmement, ma délégation reste attachée à son objectif, car il s'agit de la seule mesure mise en place qui concilie l'éthique et les objectifs du désarmement et de la sécurité internationale. Nous continuons d'espérer que la raison l'emportera et que nous comprendrons la nécessité d'agir de manière concertée et décisive pour régler ces questions qui préoccupent gravement l'humanité.

Au cours des séances plénières, la délégation nigériane présentera trois projets de résolution au nom du Groupe des États d'Afrique, pour lesquels nous sollicitons le plein appui de toutes les délégations. Il s'agit des projets de résolution suivants : « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique », « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et « Interdiction de déverser des déchets radioactifs ».

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence d'une instance aussi importante et exigeante que la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et toute votre équipe pour mener à bien nos tâches communes.

Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi une catastrophe nucléaire en temps de guerre, n'a de cesse de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, notamment par une sensibilisation au-delà des frontières et des générations, fondée sur la réalité des bombardements atomiques et de leurs conséquences sur le plan humanitaire.

Le désarmement nucléaire et la sécurité nationale sont intimement liés. Il n'est ni réaliste ni efficace de rechercher le désarmement sans prendre en compte les préoccupations actuelles en matière de sécurité internationale. Le désarmement participe à l'amélioration de l'environnement régional et mondial de sécurité, tout en renforçant la confiance entre États. Par conséquent, la question qui se pose désormais à nous est de savoir comment nous allons faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, tout en améliorant notre environnement de sécurité. Tous les États doivent

redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Je vais donc exposer maintenant les vues du Japon sur ce sujet.

Tout d'abord, afin de promouvoir le désarmement nucléaire, il est indispensable de reconstruire la coopération et la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. Il est donc essentiel que nous nous concentrions sur la revitalisation de mesures pratiques et concrètes en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, plutôt que sur la critique des approches adoptées. Dans cet ordre d'idée, j'aimerais rendre compte des mesures concrètes que le Japon juge efficaces et pertinentes dans le contexte actuel.

Premièrement, nous demandons une fois de plus aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures de désarmement concrètes dans la perspective de la Conférence de 2020 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mettant en œuvre les mesures énoncées dans les documents finals des Conférences d'examen précédentes. Le Japon insiste notamment sur l'importance de la transparence et de la réduction du risque. Il faut multiplier nos efforts afin d'améliorer le niveau de transparence des arsenaux nucléaires en publiant des rapports plus détaillés et plus fréquents, contenant des données chiffrées sur les forces armées. Nous exhortons tous les États non dotés d'armes nucléaires et les États qui en sont dotés à prendre les mesures nécessaires, y compris à réduire le risque de l'emploi accidentel d'armes nucléaires.

Deuxièmement, le Japon considère qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) forment les éléments de base les plus concrets du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de la première session du groupe d'experts de haut niveau pour les travaux préparatoires relatifs à un traité interdisant la production de matières fissiles et nous sommes convaincus que ce groupe valorisera le travail déjà accompli par le groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles, lui permettant ainsi d'entamer immédiatement les négociations.

Troisièmement, même si le TICE n'est pas encore entré en vigueur, son universalisation a progressé. Le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts afin de contribuer à son entrée en vigueur. À cet égard, le Japon se félicite de la dixième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE, qui s'est tenue à New York le mois dernier.

Quatrièmement, le principe de vérification, tout comme celui de transparence et d'irréversibilité, doit s'appliquer à tous les processus de désarmement nucléaire. Le Japon se réjouit de la création l'année prochaine, au sein des Nations Unies, d'un groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire. En outre, nous saluons les efforts déployés par le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Ces initiatives sont devenues des plateformes solides dans le cadre desquelles les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés peuvent œuvrer de concert au renforcement de leur compréhension du rôle de la vérification dans la mise en œuvre du désarmement nucléaire.

Les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée constituent pour la communauté internationale un défi grave et sans précédent. Le Japon condamne dans les termes les plus vifs les essais nucléaires et les tirs de missiles répétés de la République populaire démocratique de Corée, en particulier l'essai nucléaire mené le 3 septembre et les deux tirs de missiles balistiques contre le Japon, le 29 août et le 15 septembre. Cette violation flagrante reflète un mépris à l'égard des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres engagements.

Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement ses activités nucléaires et balistiques, à s'abstenir de tout nouvel acte de provocation et à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible. La communauté internationale doit rester unie en prenant toutes les mesures possibles pour faire face à cette menace à la sécurité. À cet égard, le Japon présentera de nouveau à la Commission son projet de résolution, intitulé « Unité d'action et détermination renouvelée en vue de l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous espérons qu'il bénéficiera d'un très large appui de la part des États Membres de l'ONU, à l'image des années précédentes.

Au cours de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, le Japon a annoncé la création du Groupe de personnalités éminentes pour progresser de manière substantielle en matière de désarmement nucléaire. La première réunion du Groupe aura lieu à Hiroshima, les 27 et 28 novembre prochains. Parmi les participants figureront de nombreux

experts venus d'États dotés d'armes nucléaires et d'États qui n'en sont pas dotés. Nous sommes certains que cette réunion sera couronnée de succès.

Parallèlement à la question des armes nucléaires, le Japon est déterminé à poursuivre les efforts en matière de désarmement, dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes inhumaines et sur d'autres questions émergentes, notamment la guerre cybernétique et le terrorisme nucléaire.

Le Japon se félicite de l'issue positive de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Genève en septembre dernier. Le Japon assurera la présidence de la quatrième Conférence des États parties, qui doit se tenir au Japon du 20 au 24 août 2018. En qualité de Président, le Japon est déterminé à poursuivre la mise en œuvre effective et efficace du Traité, à promouvoir la transparence, le renforcement des capacités et l'universalisation. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec tous les États parties et ceux qui le deviendront, ainsi qu'avec la société civile et les industries afin de parvenir à notre objectif commun, à savoir la réglementation du commerce international des armes classiques et la réduction des souffrances humaines.

Le Japon présentera à la Commission deux projets de résolution, intitulés « Traité sur le commerce des armes » et « Commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». Ces projets de résolution prévoient des mesures qui, à nos yeux, revêtent une extrême importance, je songe en particulier à ceux portant sur le Traité sur le commerce des armes et sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous espérons qu'ils bénéficieront du plein appui des États Membres.

Il est indéniable que la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 20 ans. Nous ne devrons pas ménager nos efforts pour engager des négociations au sein de la Conférence du désarmement, en mettant à profit les discussions de fond menées cette année par le Groupe de travail sur la voie à suivre. Une forte volonté politique et une attention politique de haut niveau seront nécessaires pour qu'un véritable travail reprenne au sein de la Conférence du désarmement.

J'aimerais achever mon propos par trois mots qui, je crois, revêtent beaucoup d'importance, ici, en Première Commission : reconstruction, revitalisation et renforcement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai aussi bref que possible.

Premièrement, j'interviens pour répondre à la condamnation sans fondement portée à l'encontre de la politique de dissuasion nucléaire et de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée. Certains pays ignorent l'origine véritable de la situation sur la péninsule coréenne et cherchent, de façon intentionnelle, à l'aggraver, en suivant les États-Unis.

Nous avons indiqué clairement dans des réunions précédentes que notre programme nucléaire a pour objectif de dissuader les menaces et les attaques nucléaires des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée. La question nucléaire sur la péninsule coréenne – entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée – est née de la politique hostile et des menaces nucléaires à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Tant que les États-Unis ne mettront pas un terme à leur politique hostile et ne cesseront pas leurs menaces nucléaires à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, nous ne modifierons pas d'un iota notre politique de renforcement de notre capacité nucléaire afin de préserver la souveraineté de notre pays, son droit à exister et ses intérêts vitaux.

Au cours de la présente séance, les représentants ont fait part de leur consternation face à la situation sur la péninsule coréenne, mais ils se sont montrés incapables d'exprimer leur désaccord avec la politique hostile et les menaces nucléaires des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, principale cause du problème. D'un point de vue moral, les représentants de ces pays sont bien mal placés pour traiter la question nucléaire sur la péninsule coréenne. S'ils souhaitent vraiment la paix et la sécurité à l'échelle mondiale, ils doivent prendre vraiment conscience de la détérioration de la situation sur la péninsule coréenne et exprimer leurs propres vues sur la question.

Deuxièmement, pour répondre à la représentante de la France, nous savons que la France est un État doté d'armes nucléaires. Il dispose d'un arsenal d'armes nucléaires. Si la France estime que les armes nucléaires sont si dangereuses et qu'elles menacent la paix et la sécurité internationales, elle devrait, de bonne foi, montrer l'exemple d'un État doté d'armes nucléaires qui renonce à ses armes nucléaires.

Ma délégation rejette catégoriquement les allégations provocatrices du représentant du Japon concernant notre dissuasion nucléaire. Le Japon est mal placé pour critiquer la politique de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Sous le parapluie nucléaire des États-Unis, le Japon autorise des sous-marins et des porte-avions nucléaires à pénétrer sur son territoire. Le Japon est devenu une base logistique avancée des États-Unis. Le Japon dispose également de 40 tonnes de plutonium de qualité militaire et de 1,2 tonne d'uranium enrichi, qui pourraient servir à la fabrication de plus de 6 000 armes nucléaires et permettre au Japon d'accéder à la technologie nucléaire, s'il le décidait. Le Japon s'efforce par tous les moyens de devenir un géant militaire en faisant référence à des menaces nucléaires et balistiques en provenance du nord et en les utilisant comme prétexte, créant ainsi un environnement international propice à l'invasion de pays.

Le Japon recourt à une mise en scène trompeuse en utilisant nos tirs expérimentaux d'armes nucléaires et balistiques pour dissimuler le fait qu'il accroît sa puissance militaire et nourrit ses aspirations à un renouveau du continent asiatique. Il faut que le Japon comprenne que l'Asie aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était. Il doit présenter ses excuses pour ses crimes passés contre l'humanité et renoncer à ses ambitions militaires et nucléaires.

M. Hallak (Répubique arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Dans sa déclaration d'hier, la représentante de la France a cherché à imposer les vues et les convictions de son pays, déclarant que son pays n'avait pas le moindre doute sur ce qui s'est passé à Khan Cheïkhoun. J'aimerais lui dire, comme je l'ai dit à d'autres représentants hier (voir A/C.1/72/PV.3), que si telle est la conviction de son pays, la France ferait mieux d'appeler à la dissolution de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de cesser de déployer des efforts et de consacrer tant d'argent au financement des activités de cette organisation.

Mon pays condamne la campagne erronée, trompeuse et déchaînée lancée par la France et les allégations infondées concernant l'incident de Khan Cheïkhoun. Cela prouve, de toute évidence, que la France est impliquée dans ce crime en tant que partenaire à part entière de l'agression menée contre la Syrie et qu'elle entretient des liens étroits avec des groupes terroristes armés en Syrie, en particulier avec tous les terroristes du Front el-Nosra, de Daech et d'autres groupes terroristes affiliés. L'attitude de la France est en totale contradiction ave ce que sa représentante à déclaré hier à propos de la prolifération des armes de destruction massive et des armes chimiques. La France fournit aux groupes terroristes en Syrie des armes, des munitions, des équipements et du renseignement, y compris des substances chimiques toxiques. À cet égard, j'aimerais demander à ma collègue, la représentante de la France, de lire *Les chemins de Damas*, de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, où il est fait état de l'implication de l'ancien Ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, dans l'utilisation d'armes chimiques dans la Ghouta orientale, à la périphérie de Damas, en août 2013.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse suite aux observations faites plus tôt dans la matinée.

Le représentant de la Fédération de Russie a soulevé la question du système antimissile balistique THAAD. Comme beaucoup ici le savent, nous avons été très clairs depuis le début en précisant que le déploiement de ce système ne représente en aucune façon une menace pour les forces nucléaires stratégiques, qu'elles soient chinoises ou russes. Nous l'avons indiqué clairement à plusieurs reprises. Nous avons eu des conversations avec les représentants des deux pays sur le fait que ce système ne menace en aucune façon leurs forces stratégiques. Je voulais simplement le redire afin que cela soit à nouveau consigné dans le procès-verbal.

Mon collègue russe a également évoqué la question de la Corée du Nord et la proposition que lui et la Chine ont faite, à savoir le programme « gel pour gel ». Comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, nous n'acceptons pas cette proposition, car elle crée une fausse équivalence entre, d'une part, deux pays menant des exercices militaires de pure routine et, d'autre part, un pays qui a violé d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité. Nous rejetons une telle équivalence.

En ce qui concerne les observations du représentant du régime nord-coréen, une fois encore, nous avons entendu ses points de vue éculés. Je recommande au

représentant de ce régime de présenter un argumentaire différent, car la communauté internationale ne le croit plus. Depuis le début, nous avons indiqué que nous ne faisions peser aucune menace sur la Corée du Nord. Les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques, qui sont une source de vive préoccupation pour nous et pour la communauté internationale, ne sont pas un problème entre les États-Unis et la Corée du Nord. Il s'agit d'un problème entre la communauté internationale et la Corée du Nord. La Corée du Nord doit cesser d'en faire un problème bilatéral.

La condamnation générale de ce régime, qui fait suite à ses essais d'armes nucléaires et ses tirs de missiles balistiques est très claire, comme nous l'avons constaté dans plusieurs enceintes. Nous espérons tous qu'à un certain moment, ce régime renoncera à ses discours provocateurs et à ses attaques et comprendra que s'il veut s'attirer à nouveau les bonnes grâces de la communauté internationale, il doit prendre des mesures pour dénucléariser la péninsule coréenne.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Japon ne peut accepter les observations dénuées de tout fondement du représentant de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée oblige le Japon à prendre des mesures défensives appropriées. La Corée du Nord a procédé à de nombreux tirs de missiles sans préavis, ce qui représente une menace pour la sécurité et la sûreté du Japon, son territoire et sa zone économique exclusive. En outre, la République populaire démocratique de Corée a été témoin de la condamnation par de nombreux pays de ses innombrables violations des résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement à ces résolutions.

Par ailleurs, en ce qui concerne le budget de la défense, notre politique est strictement axée sur la défense. Notre budget et notre position en matière de défense sont transparents. Nous avons toujours expliqué les raisons pour lesquelles nous avons pris certaines mesures.

Enfin, s'agissant de la question du plutonium, le Japon est tout à fait transparent. L'Agence internationale de l'énergie atomique a conclu que toutes les matières nucléaires détenues par le Japon, notamment le plutonium, continuent d'être utilisées pour des activités pacifiques, au titre de son accord de garanties avec l'Agence. Le Japon s'en tient au principe consistant à ne pas posséder de plutonium sans objectifs spécifiques. Il utilise le plutonium dans les réacteurs à eau légère. De plus, dans le cadre de ses efforts volontaires, le Japon a publié des informations sur sa gestion du plutonium, qui sont plus détaillées que ce qu'exigent les directives internationales.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a prononcé un discours provocateur à l'égard de mon pays, en déclarant qu'il ne représente aucune menace pour la République populaire démocratique de Corée. Cela fait plus de 70 ans que le régime américain menace mon pays. Qu'y a-t-il de plus violent que des expressions telles que « le feu et la fureur » et « la destruction totale », de la part du dirigeant de la plus grande puissance nucléaire mondiale?

La République populaire démocratique de Corée cherche à se doter d'armes nucléaires, principalement à cause des États-Unis. Mon pays doit renforcer et développer sa capacité nucléaire. À toutes fins utiles, notre capacité nucléaire est un moyen dissuasif pour mettre fin aux menaces nucléaires d'un régime doté d'armes nucléaires et empêcher une invasion militaire. Notre objectif ultime est d'établir un équilibre des forces avec les États-Unis. La République populaire démocratique de Corée défendra avec sérieux sa paix et sa sécurité, au moyen de sa puissante politique de dissuasion nucléaire, et contribuera ainsi à la défense de la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant du Japon a fait certaines allégations provocatrices. Le Japon est mal placé pour critiquer les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me permets de prendre à nouveau la parole, mais je souhaite être clair en ce qui concerne l'origine des menaces. À chaque tir de missile, nous avons lu de nombreux articles de presse faisant état de l'intention du régime de frapper les États-Unis au moyen d'un missile balistique intercontinental équipé d'une arme nucléaire. Voilà l'intention de ce régime. Nous avons vu des photos du dirigeant de ce régime en train d'applaudir et d'enlacer ses collègues pour avoir été aussi proches, pensaient-ils, de frapper les États-Unis avec une arme nucléaire. Ce régime déstabilise non seulement la péninsule coréenne et la région, mais aussi les États-Unis et d'autres pays à sa portée.

Nous devons envoyer un message très clair à ce régime, à savoir que nous ne nous laisserons pas intimider ni n'accepterons de telles menaces et provocations. La voie menant à la paix passe par des mesures, comme il s'y était engagé, visant la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous n'avons perçu aucun signe d'une telle volonté. Les actes de provocation se poursuivent. Je tiens à dire une fois encore très clairement que mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir, avec une volonté de fer, pour protéger non seulement son peuple et ses forces armées, mais aussi ses alliés en Asie. Tout cela doit être bien clair.

Ce régime doit cesser ses actes de provocation et ses menaces, car nous défendrons nos intérêts. Nous ne permettrons pas à ce régime voyou de continuer à menacer la planète avec des armes nucléaires.

La séance est levée à 13 heures.